

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

OUVERTURE

M. CHENUT, Président : Nous allons donc pouvoir ouvrir cette séance, je vais vous en expliquer le déroulé pour essayer d'y mettre le maximum d'efficacité, étant donné que nous avons quelques contraintes organisationnelles aujourd'hui. Tout d'abord, et avant d'entrer dans ces considérations, je voudrais en votre nom à tous, et je sais que vous partagerez ces propos, exprimer toute notre amitié, notre compassion, notre solidarité avec notre collègue Anne-Françoise COURTEILLE à titre personnel, je lui redis aussi la fierté que nous avons de la compter à nos côtés.

Nous avons aujourd'hui certains éléments d'organisation qui vont demander un peu de rigueur de la part des uns et des autres comme il nous appartient de constituer nos commissions et dans un second temps, nous aurons également un long processus de désignation dans l'ensemble de nos instances.

Je vais donc procéder à l'appel nominatif de la constitution des commissions, ceci a donné lieu à un certain nombre d'échanges et je crois que nous sommes parvenus à des points d'équilibre et nous avons su faire preuve de la souplesse nécessaire pour arriver à ces bons périmètres. Dès que cet appel aura été fait, les commissions se réuniront. Je propose que la commission 1 qui, numériquement est la plus nombreuse, puisse aller salle Pavie. Que la commission 2 se réunisse à gauche de l'hémicycle, la commission 3 se réunira à ma droite. C'est un premier temps. Ces trois commissions auront donc pour objet de procéder à l'installation de leur bureau.

Elles se réunissent sous la présidence du doyen d'âge desdites commissions. Après questionnement, il apparaît que pour la commission 1, M. LEFEUVRE présente les qualités requises. Pour la commission 2, il semble que ce soit M. GUITTON. Pour la commission 3 – et il était champion toutes catégories – M. ROGEMONT pourra reprendre du service. Pour la commission 4 qui se réunira dans un second temps, ce serait M. HUBERT.

Le rôle du Président consiste à installer la commission et à procéder à l'appel à candidature pour la présidence de ladite commission.

Pour ces élections, nous nous sommes mis d'accord sur un schéma. Nous avons supprimé la notion de secrétaire de commission qui était peut-être un peu désuète donc il y aurait un Président, deux vice-présidents. Il est envisagé que le Président et le premier Vice-président soient issus de la majorité, que le second Vice-président de la commission soit issu de la minorité, à qui il appartiendra de faire des propositions. Il est possible de procéder à chaque fois par des votes à bulletin secret. Il faut bien un consensus sur ce point, je vous propose donc que l'on procède à main levée sur ces bases-là, et dans une forme de réciprocité, si tout le monde vote pour le Président, la majorité votera pour le Vice-président de la minorité. S'il y a des abstentions, on s'adaptera, mais le schéma consiste à mettre en place un mécanisme de bonne conduite entre nous, cet équilibre me semble sans doute être un bon point d'aboutissement.

Les commissions auront juste à déterminer également leur rythme. Il est bien lié à celui des sessions, les commissions 1, 2 et 3 se réunissent donc toujours la semaine qui précède la session. Les commissions se réunissent sur trois jours, en général le mardi, le mercredi ou le jeudi. L'idéal serait qu'elles ne se réunissent pas le même jour, car certains peuvent être dans deux commissions. La commission 4 déroge à ce

dispositif, elle se réunit le lundi qui précède la session, car composée pour une bonne part des membres des trois autres commissions, et elle vient toujours en dernier, car elle intègre aussi toutes les dimensions budgétaires qui peuvent résulter des travaux des commissions 1, 2 et 3. Selon une certaine automaticité, la commission n° 4 se réunit donc le lundi matin de la semaine de la session. Des propositions seront faites et vous aurez notamment à fixer la date de la première réunion des commissions par rapport à la session du mois de juin. Ensuite, un calendrier pourra être élaboré pour la durée de l'année, on peut travailler sur un calendrier annuel dans ce cadre.

J'ai également demandé aux présidents pressentis de commissions de mettre en place un dispositif où vous receviez systématiquement une semaine avant la réunion de la commission une invitation signée du Président de la commission avec un ordre du jour. La commission n° 2 pratiquait déjà de cette façon, j'ai proposé d'étendre ce dispositif.

Je pense que c'est une sécurisation pour tout le monde, c'est une bonne gestion que de procéder de cette façon, cela se fait ailleurs dans la plupart des instances que j'ai eu l'occasion de fréquenter. Nous allons faire en sorte que vous receviez l'ordre du jour de votre commission une semaine à l'avance. Il peut parfois y avoir des urgences qui conduiront à ajouter tel ou tel point, mais que la règle soit que vous ayez bien en main huit jours avant la réunion, les services feront les comptes à rebours en lien avec leur Président de commission, afin que l'on puisse travailler sur ces bases.

Si à 10 heures, les commissions 1, 2 et 3 se réunissent, leur objet n'étant que celui-là, on peut considérer que vers 10h15, elles devraient en avoir terminé. À ce moment-là, la commission n° 4 se réunira, elle peut donc prendre la suite dans la salle Pavie. Elle est donc composée des membres des bureaux des commissions 1, 2 et 3, plus un certain nombre de collègues. Je crois trois, on fera les rappels tout de suite : trois issus de la majorité et quatre de la minorité, et elle aura le même exercice à faire : constituer son bureau, regarder son calendrier même s'il est un peu automatique, donc on sait que c'est le lundi de la semaine de la session. La commission n° 4 aura également à examiner tous les rapports que nous allons voir ce matin. Avant d'arriver en session, les rapports doivent être vus en commission. D'habitude, il y a une semaine d'écart, mais la première fois quand on démarre, on ne peut pas faire autrement, donc elle examinera les rapports que M. MARTINS ou Mme COURTEILLE seront amenés à présenter. Vous prendrez le temps qu'il faudra, mais on peut essayer de se donner comme objectif qu'après trois quarts d'heure, on arrive et on se retrouve en session, elle aura été suspendue pendant ce temps. On reprendra le déroulement de la session vers 11 heures. On essaiera de traiter tous ces dossiers pour pouvoir faire la suspension pour le déjeuner vers 12 h 45, 13 heures au plus tard. À 14h15, nous reprendrons la réunion.

Un certain nombre de vœux ont été déposés, les commissions 1, 2 et 3 se réuniront à 14h15 dans les mêmes lieux que ce matin. Pour faire plus simple, dès qu'on prend des habitudes, autant les garder au moins pour la journée. Elles se réuniront donc pour examiner les vœux relevant de leurs compétences à 14h15. Dès qu'elles en ont terminé, cela permet à la commission n°4 de se réunir pour elle-même examiner ses propres vœux. Dès que la commission n°4 a examiné ses vœux, la commission n°1 se réunit cette fois-ci parce que cette commission doit émettre des avis sur les dossiers qui feront l'objet de l'ordre du jour de cet après-midi. Vous me suivez ? Pour l'instant, j'ai l'impression que cela reste cohérent, nous allons donc essayer de le rester jusqu'au bout.

Une fois que la commission n° 1 aura émis ses avis sur les dossiers que vous avez reçus, et qui font l'objet de l'ordre du jour, nous reprendrons la session en séance plénière, à 15 heures si possible, ou 15 h 15, dès que la commission n° 1 en aura terminé.

Dans les vœux qui m'ont été déposés, il y en a un relatif à l'amélioration de la ligne TER Rennes-Chateaubriand. Cela relève de la commission n°1.

Un vœu relatif à la nouvelle signalisation du Conseil départemental, on me l'a indiqué pour la commission n°2. C'est plutôt les moyens généraux, donc c'est plutôt la commission n°4.

La généralisation du dispositif « Classe en entreprise », c'est bien la commission n°2.

Un vœu relatif à l'apprentissage des langues au collège : commission n°2.

Un vœu relatif au soutien aux emplois de proximité : concerne la problématique des emplois dans le secteur social. Services à la personne ? Commission n°3. Dans le doute, il vaut mieux avoir un co-examen des commissions n°1 et n°3.

Un vœu relatif à la taxe d'aménagement, nous sommes là dans les moyens, donc la commission n°4.

Un vœu, mais qui serait contre l'octroi de moyens suffisants pour une justice de proximité ? Il est difficile d'être contre, mais cela dépend de ce que l'on met dans ce domaine. Ce vœu ira à la commission n°4 également.

Avant de proposer la réunion des commissions, peut-être y a-t-il des souhaits de demandes d'intervention dans l'esprit que nous nous sommes fixés, à savoir privilégier la concision et l'objet même du déroulement de cette session. M. HUBERT puis Mme LE CALLENNEC.

M. HUBERT : M. le Président, par rapport aux réunions des commissions, en dehors d'aujourd'hui, vous avez dit tout à l'heure qu'il était souhaitable qu'elles n'aient pas lieu le même jour parce que des membres de cette Assemblée pouvaient être dans plusieurs commissions. Or, il me semblait que nous ne pouvions être que dans une seule commission, sauf la commission Finances. C'est pourquoi, je n'ai pas compris votre propos, c'est peut-être par rapport aux services ?

M. CHENUT, Président : Oui, mais il y a aussi, dans certaines commissions, des membres qui sans en être membres peuvent être des membres associés en fonction de thématiques qu'ils portent en plus sans avoir voix délibérative, c'était déjà le cas par le passé en fonction des attributions et des délégations de compétences. Ils n'ont pas voix délibérative, mais ils peuvent être membres associés. Concernant la gestion des salles, comme nous avons des commissions qui vont être plus charpentées, car réduites en effectifs, nous n'avons pas nécessairement beaucoup d'infrastructures permettant la réunion simultanée de deux commissions. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Comme nous en avons convenu ensemble, à l'heure d'ouvrir cette session, notre groupe souhaite s'exprimer par quelques propos liminaires et si j'ai bien compris la règle, cela ouvrira droit aux autres groupes pour s'exprimer, donc le groupe Socialiste et le groupe Radicaux de gauche, si bien sûr ils le souhaitent.

M. CHENUT, Président : Et même le Président, le cas échéant.

Mme LE CALLENNEC : Il paraît qu'il aura le droit de répondre, au cas où... Notre session s'ouvre, deux jours après la publication mensuelle des chiffres du chômage. Notre département n'est malheureusement pas épargné par une nouvelle hausse. 44 807 demandeurs d'emploi catégorie A, c'est 3,8 % de plus en un an, et même + 7,5 % si l'on considère les trois catégories A, B et C qui enregistrent 75 566 personnes.

Vous comprendrez mieux les raisons pour lesquelles notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre insiste pour que le Département mobilise tous les leviers qui sont les siens pour tenter d'inverser la tendance. C'est le cas du Plan de relance qui fait l'objet d'un rapport et sur lequel mes collègues ne manqueront pas de s'exprimer. Nous restons extrêmement vigilants à sa mise en œuvre concrète, dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Sachez que nous sommes déjà interpellés par des élus locaux qui s'inquiètent d'un certain décalage entre les annonces et la réalité du soutien. La baisse des dotations de l'État aux collectivités ne doit pas être prétexte à réduire l'investissement productif qui profite en priorité aux entreprises locales du bâtiment et des travaux publics, mais bien à optimiser les dépenses de fonctionnement de notre institution.

L'augmentation du chômage est, faut-il le rappeler, la conséquence des difficultés rencontrées par les entreprises compte tenu du poids des charges qui pèsent sur leur compétitivité, mais aussi de la complexité administrative. Des centaines d'entreprises d'Ille-et-Vilaine ont recours au chômage partiel, elles sont en redressement judiciaire, voire en liquidation. Avec les conséquences que l'on sait en termes de fins de contrat ou de licenciements.

Le Conseil départemental a à connaître de ces situations. Nous nous sommes prononcés sur la reprise de la société Vert Import en commission permanente lundi dernier, nous allons examiner le projet de reprise d'AIM en session. Les demandes risquent malheureusement de se multiplier. Il convient par conséquent de travailler aux conditions du soutien du Conseil départemental aux entreprises en difficulté et d'activer, nous en avons parlé lundi dernier, une commission ad hoc formée de Conseillers départementaux de la majorité et de la minorité, dédiée à l'examen des demandes au fond en collaboration avec les autres partenaires sollicités au premier rang desquels les établissements financiers, mais aussi l'État, la Région et les intercommunalités qui revendiquent la compétence économique. Concertation, collaboration, participation active des élus de notre groupe, c'est la volonté qui nous anime et explique notre détermination à représenter loyalement notre institution dans les différents organismes, commissions, associations, présents sur les cantons où nous sommes élus.

À l'occasion de cette session, nous devons nous accorder sur les désignations. Je tiens à saluer très sincèrement l'esprit d'ouverture qui a présidé à nos discussions avec François ANDRÉ, Président du groupe socialiste. Nous avions dans l'idée de demander la présidence de la commission des finances, comme cela se pratique à l'Assemblée nationale depuis 2007 ou plus près de nous, à Rennes Métropole. Nous sommes restés raisonnables, et nous nous sommes contentés d'insister pour être pleinement acteurs sur nos territoires respectifs. Nous avons obtenu satisfaction, mais pas partout, certains de mes collègues l'exprimeront à l'occasion de l'examen du rapport sur les désignations.

Permettez-nous de regretter de ne pas avoir été désignés officiellement comme des interlocuteurs à part entière dans des instances que nous estimons stratégiques pour le département et nos territoires. Je les cite : le comité de suivi régional des fonds

européens, l'association du département à l'élaboration des PLU (Plan Local D'Urbanisme) et des SCOT(Schéma de Cohérence Territoriale), le comité régional de l'habitat, le comité de pilotage de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), les conférences territoriales de santé où nous serons suppléants, E-mégalis, pour ne citer que ceux-là. Quand on sait les discussions qui ne vont pas manquer sur le déploiement du très haut débit, la coordination entre le sanitaire et le médico-social dans le cadre de la mise en œuvre de la loi santé, tous les aspects, logement en particulier, nous aurions apprécié de pouvoir être des interlocuteurs à part entière.

Permettez-nous d'insister pour être à tout le moins destinataires des convocations et comptes rendus, bien sûr lorsque l'un des nôtres est titulaire, mais aussi lorsque nous ne sommes que suppléants et j'ai cru entendre dans nos échanges M. le Président, et je le salue, que vous veilleriez à une parfaite circulation de l'information. Nous y serons très sensibles, singulièrement sur les sujets que je viens d'évoquer.

Pour conclure, parce que j'avais promis d'être brève, fidèles à nos déclarations en session d'installation, nous profiterons de cette session pour formuler sept vœux et propositions, vous venez de les indiquer et rassurez-vous, ils sont tous en rapport avec les compétences du Conseil départemental. Je vous remercie (applaudissements).

M. CHENUT, Président : M. ANDRE.

M. ANDRÉ : Dans le souci premier de vous être agréable, M. le Président, mon propos liminaire se veut lui aussi délibérément bref. Le temps néanmoins de considérer que si l'ordre du jour de notre session peut apparaître à dominante technique et formelle, la teneur des rapports qui nous sont soumis tout comme l'esprit ayant présidé à la définition de leur contenu, sont la première traduction du mode de gouvernance que vous souhaitez M. le Président pour ce mandat qui s'ouvre avec évidemment le plein soutien des élus socialistes et apparentés.

En premier lieu, une gouvernance respectueuse des sensibilités qui composent notre assemblée. Dans ces commissions, bien sûr, appelées à se former dans quelques instants, elles seront, ces commissions, le lieu central de la préparation de nos décisions, elles seront le lieu majeur de partages d'informations aussi, partage des enjeux, des pistes d'action sur toutes les compétences de l'Institution, elles accueilleront chacun selon ses vœux, ses centres d'intérêt, et son envie de servir et je ne doute pas que la qualité du travail collectif qui, y sera menée, éclairera utilement nos débats en session.

Respect des sensibilités politiques, et de la légitimité de chacun ici toujours à travers le tableau des nombreuses désignations dans des instances qui ont à connaître ou à mettre en œuvre l'action du Département partout sur le territoire. Je viens d'entendre le propos apaisant et apaisé de notre collègue, Mme LE CALLENNEC, je forme le vœu que ce travail collaboratif qu'elle a bien voulu décrire, ayant présidé au tableau qui nous est soumis, recueille notre consensus le plus large.

Autre élément qui caractérise cette section et à travers elle, le mandat qui s'ouvre, la sobriété des moyens. Nos concitoyens l'exigent, à juste titre, nous y souscrivons pleinement.

Constance des moyens dédiés aux groupes politiques de notre assemblée, constance des indemnités d'élus obtenues par un moindre nombre de vice-présidents, mais permettant l'intégration de tous les collègues à la commission permanente.

Et puisque nous abordons la question des moyens, permettez-moi M. le Président, chers collègues, d'assurer au nom des élus socialistes et apparentés notre collègue Christophe MARTINS en charge désormais des finances de notre volonté de contribuer, à ses côtés, à la pleine maîtrise de nos équilibres budgétaires. La bonne gestion de ce département est connue, elle est reconnue, nous entendons collectivement faire en sorte que cela perdure. Cette volonté pleinement assumée de rigueur est parfaitement compatible avec l'ambition d'agir utilement pour nos territoires et nos concitoyens.

Cette session d'ailleurs en atteste à travers le soutien au groupe Chapin-Montfort, pour la reprise du site d'AIM d'Antrain et le développement de son site de Vezin.

Elle en atteste aussi à travers le rapport d'étape du plan de relance qui vous sera présenté et dont on mesure aisément l'impact sur des secteurs stratégiques comme le bâtiment.

Chers collègues, les élus socialistes et apparentés ressentent encore ces derniers jours une certaine hâte de se mettre au travail au service du projet défendu devant la population d'Ille-et-Vilaine, nous y sommes, excellente session à tous (applaudissements).

M. CHENUT, Président : Merci. Juste un mot, vous avez fait référence Mme LE CALLENNEC, à l'expérience des présidences de commission des finances y compris dans des institutions qui géographiquement nous sont proches. Je vous dirais simplement que l'expérience que j'en ai avec le recul d'un an ne m'a pas conduit à la conclusion qu'il fallait généraliser ce type de dispositif, quels que soient les lieux. C'est sans doute une expérimentation en devenir.

Par ailleurs, la question des modes de représentation, je pense que vous nous en avez donné acte aussi. Bien sûr, vous pourrez dire que la totalité de vos aspirations n'a pas été satisfaite, mais si l'on regarde le curseur au fil de ces discussions, je pense qu'on peut considérer quand même qu'à 85 % elles l'ont été. Qu'à ce stade-là et quand viendra le moment du vote, je pense aussi que dans un souci de clarté entre nous, soit il y a adhésion et on prend, tout en prenant acte des regrets que vous pouvez avoir sur quelques points, mais il ne faudrait pas qu'on se trouve dans une situation où finalement vous nous disiez : on prend quand même, mais on ne vote pas. Nous aurons donc à nous mettre d'accord sur le mode opératoire, mais cela ne peut pas être : je prends, mais je dis que ce n'est pas bien. Je préfère dire les choses par anticipation, cela évite éventuellement toutes difficultés d'interprétation ou de conduite opérationnelle. Notre proposition, c'est bien un tout, mais on a fait aussi beaucoup de concessions et elles ne tiennent que si elles sont accueillies comme telles et qu'elles conduisent à une prise de position allant en ce sens.

Nous sommes parfaitement dans le timing indiqué, donc il n'est donc pas tout à fait 10 heures. Je vais donc procéder à l'appel. Si jamais il apparaissait qu'il y ait quelques erreurs, il en reste encore temps, mais au vu des informations dont je dispose et qui résultent de tous ces temps d'échange :

- Commission n° 1, dont la dénomination sera « *Développement équilibré des territoires* »

Elle aura notamment à traiter des questions relatives à l'économie, le tourisme, l'agriculture, la pêche, le littoral, l'ISAE (Institut en Santé Agro-Environnement), l'économie sociale et solidaire, le commerce et l'artisanat, l'environnement, l'eau, les

déchets, les espaces naturels sensibles, le développement durable, l'équilibre territorial, les infrastructures, les transports et la solidarité internationale.

Cette commission, dont le doyen est prêt à prendre la conduite des opérations donc en l'occurrence, M. LEFEUVRE, serait composée de :

- M. LEFEUVRE,
- M. MARQUET,
- M. MARTINS,
- M. BONGART,
- Mme ROUSSET,
- Mme MICHENOT,
- M. HERVE,
- M. MORAZIN,
- Mme ROL,
- Mme COURTIGNE,
- M. LE BOUGEANT,
- Mme MESTRIES.

En seraient également membres les collègues que vous nous avez proposés :

- M. MELLET,
- M. BOURGEAUX,
- M. BENOIT,
- M. PAUTREL,
- Mme DAUGAN,
- M. BELOIR,
- M. DE GOUVION SAINT-CYR,
- M. MAHIEU.

Il n'y a pas d'erreur dans cette distribution ? Il n'y en a pas.

➤ Commission n° 2 : « *Égalité des chances* »

Ce matin, cette commission se réunira sous la conduite de M. GUITTON. Elle aura à traiter des questions relatives à la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance, la protection maternelle et infantile, la parentalité et la planification familiale, la culture, la lecture publique, le patrimoine, les archives et la mémoire, l'éducation et les collègues, le sport, la citoyenneté, les questions relatives à l'égalité homme-femme, les politiques dans le domaine de la jeunesse et la démocratie participative ainsi que la vie associative. Cette commission serait donc composée de :

- M. PICHOT,
- Mme BRIAND,
- M. BOURCIER,
- Mme CONDOLF-FEREC,
- Mme DAVID,
- Mme MOTEL,
- Mme BILLARD,
- Mme DUGUEPEROUX-HONORE,
- Mme SOURDRILLE,
- M. BONNIN,
- Mme SOCKATH,

- Mme MEIGNAN,
- M. GUITTON,
- Mme BILLARD,
- Mme GUYON,
- Mme LE CALLENNEC,
- Mme DE LA VERGNE.

➤ Commission n° 3 : « *Solidarité* »

La liste est plus courte, mais les périmètres budgétaires sont déterminants dans la conduite de nos politiques : personnes âgées, personnes handicapées, politique d'insertion, politique de logement et d'habitat.

Ce matin, elle sera installée par M. ROGEMONT qui confirme son intérêt pour cette mission. Elle serait constituée de :

- Mme COURTEILLE,
- Mme DEBROISE,
- M. ROGEMONT,
- M. DAVIAU,
- M. ANDRE,
- M. COULOMBEL,
- Mme ANDRO,
- Mme HAKNI-ROBIN,
- M. GAUTIER,
- M. HUBERT,
- Mme LE GAGNE,
- M. MASSIET DU BIEST,
- Mme DREAN,
- Mme MIRAMONT,
- Mme TOUTANT,
- M. TRAVERS.

➤ Commission n° 4 : sera constituée des membres des bureaux, c'est-à-dire président et Vice-président de chacune des trois commissions donc là, je ne préjuge pas de ce que vous allez décider dans les minutes qui viennent même si on peut avoir quelques indications, mais elles ne sont que partielles. Par ailleurs, seraient associés aux membres de ces bureaux :

- M. GAUTIER,
- Mme ANDRO,
- M. BOURCIER,
- M. MELLET,
- M. TRAVERS,
- M. GUITTON,
- M. BILLARD,
- M. HUBERT,
- M. MAHIEU,
- Mme DE LA VERGNE.

Même si nous en avons acté le principe, cela nécessite sur cette organisation, la constitution de quatre commissions sur ces compétences et ces périmètres nominatifs, est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ?

Votent contre ? Donc unanimité sur cette organisation, qui a une vocation pérenne sur la durée de ce mandat dont je propose donc auxdits présidents des commissions :

- commission n° 1, M. LEFEUVRE, salle Pavie,
- commission n° 2 : se réunira à ma gauche sous la houlette de M. GUITTON,
- commission n° 3 : se réunit à ma droite, sous votre présidence M. ROGEMONT,
- dès que vous en aurez terminé, peut-être dans le quart d'heure qui vient, la commission 4 pourra se réunir et prendra la suite de la commission 1 salle Pavie.

COMPOSITION ET COMPETENCES DES COMMISSIONS INTERIEURES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. CHENUT, Président : Je vais commencer par donner la parole aux nouveaux présidents de commissions pour qu'ils nous fassent part des résultats : Président, premier vice-président, second vice-président. Je commence par demander à la commission 1 de s'exprimer.

M. MARQUET : M. le Président, pour la commission 1 :

- Président : Bernard MARQUET,
- premier vice-président : Christophe MARTINS,
- deuxième vice-président : Yvon MELLET.

Mme COURTEILLE : M. le Président, pour la commission 3 :

- Présidente : Anne-Françoise COURTEILLE,
- première vice-présidente : Catherine DEBROISE,
- deuxième vice-président : Louis HUBERT.

M. MARTINS : M. le Président, pour la commission 4 :

- Président : Christophe MARTINS,
- Première vice-présidente : Béatrice HAKNI-ROBIN,
- Deuxième vice-président : Louis HUBERT.

M. PICHOT : M. le Président, pour la commission 2 :

- Président : Franck PICHOT,
- Première vice-présidente : Véra BRIAND,
- Deuxième vice-présidente : Isabelle BIARD

M. CHENUT, Président : Merci. Bravo à tous ces élus nouvellement installés et à ces bureaux de commissions, qui sont donc, de fait, eux aussi installés au sein de la commission 4.

Je viens d'être saisi d'une demande de permutation par nos collègues de la minorité dans la composition des commissions. M. BENOIT souhaite rejoindre la commission n° 3, ce qui, pour préserver nos équilibres, nécessite un mouvement de permutation. Mme LE CALLENNEC m'a fait part de l'accord de Mme DREAN pour rejoindre la commission n° 1. Je vous propose donc d'acter, puisque nous venions de

valider la composition des commissions, cette nouvelle composition, sans refaire tout un processus. Nous prenons donc acte de cette modification, donc Mme DREAN commission n° 1, et M. BENOIT en commission n° 3.

Je considère donc désormais que nous sommes en ordre de marche.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à Madame COURTEILLE sur le rapport relatif concernant la délégation de l'Assemblée au Président du Conseil départemental – actions en justice et saisine de la commission consultative des services publics locaux – complément.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – RAPPORT 5-1

DELEGATION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACTIONS EN JUSTICE ET SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPLEMENT

Mme COURTEILLE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

À chaque renouvellement de Conseil départemental, l'Assemblée peut accorder un certain nombre de délégations au Président du conseil départemental. Il vous est rappelé que, lors de sa séance du 2 avril dernier, l'Assemblée a délégué un certain nombre d'attributions selon le code général des collectivités territoriales ; 17 domaines ont donc été délégués au Président. Certaines de ces délégations ont pu l'être pour des raisons strictement juridiques.

Il vous est donc proposé de donner au Président, dans un objectif d'accroître la réactivité et la fluidité du fonctionnement départemental, les pouvoirs suivants : agir en justice et saisir la commission consultative des services publics locaux.

Je rappelle donc en conclusion qu'il est vous est proposé de déléguer au Président du Conseil départemental, dans la limite des crédits votés, les attributions relatives aux actions en justice, et à la saisine de la commission consultative des services publics locaux, laquelle commission sera un peu plus détaillée dans un point à venir.

M. CHENUT, Président : On me fait part d'un avis unanime de la commission 4 sur ce rapport. Je précise également que le nouveau libellé pour les capacités d'agir en justice est guidé par un souci de sécurité juridique parce que dans un certain nombre de contentieux, les délégations n'étaient pas suffisamment exhaustives pour essayer d'identifier et autant que faire se peut la diversité des situations juridiques, c'est donc dans cet esprit que le texte a été sensiblement étoffé. Je sais que de nombreuses collectivités ont aussi dû y revenir parce qu'il y a eu des jurisprudences défavorables qui considéraient que finalement l'action ne rentrait pas dans le cadre de la délégation qui n'avait pas été suffisamment précisée.

Est-ce qu'il y a sur ce rapport et ces conclusions des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à Monsieur MARTINS sur le rapport relatif au régime indemnitaire des Conseillers départementaux.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – RAPPORT 5-3

REGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il convient de rappeler deux éléments : ils sont encadrés par la loi évidemment, le choix a été fait de dépenser le moins possible et de rester finalement sur des montants indemnitaires du précédent mandat. Vous les avez tous en pourcentage de l'indice 1015 :

- Président : 5 512 €
- Vice-président avant délégation : 3 193,23 €
- Les membres : 2 508,96 €
- Si un membre de la commission permanente venait à décider de démissionner de la commission permanente, il toucherait une indemnité de 2 280,88 €.

Nous ne sommes pas au plafond des indemnités, puisque nous avons changé de strate démographique, nous pourrions être sur une strate avec des montants supérieurs, ce qui nous permet avec l'application de ces montants bruts mensuels précédemment donnés de faire une économie de près de 142 000 €. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Quel est l'avis de la commission ?

M. MARTINS : Unanime, positif.

M. CHENUT, Président : Merci. Je dirais que conformément à ce qui avait été indiqué lors de la séance d'installation et pour faire droit à la demande qui nous avait été adressée d'élargir l'accès à la commission permanente, motivée par la volonté de permettre le plus largement possible l'implication de tous les conseillers départementaux dans le fonctionnement de nos instances, j'avais donc acté et je m'étais engagé à donner suite avec un autre principe, le corollaire, qui était un principe de sobriété budgétaire sur ce poste et donc de trouver les solutions techniques le permettant. Je préciserai également que concourt à la faisabilité de cette opération, la réduction de 15 à 13 du nombre des vice-présidents ainsi que nous l'avons acté lors de notre première séance, ce qui permet, là aussi, de dégager des marges dans le cadre de cette enveloppe indemnitaire.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ces propositions ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport au vote. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à Monsieur MARTINS sur le rapport relatif au fonctionnement des groupes d'élus.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – RAPPORT 5-4

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je voudrais rappeler que le fonctionnement des groupes d'élus est encadré par la loi et que l'on divise les ressources de ce groupe d'élus en deux parties :

- une partie prise sur le budget général qui constitue peut-être la plus grosse partie, c'est-à-dire la prise en charge de tous les frais inhérents au fonctionnement traditionnel (photocopie, téléphone, bureau, etc.),

- et une autre partie que l'on appelle « prise en charge des frais de personnels des collaborateurs de cabinet » qui est calculée d'une façon particulière, mais qui n'a pas changé par rapport au dernier mandat avec une part fixe qui est par groupe de 17 532 € et une dotation complémentaire en fonction du nombre d'élus rattachés au groupe qui est de 5 260 € par élu.

Trois groupes se sont déclarés auprès du Président du Conseil départemental, il s'agit :

- du groupe Union de la Droite et du Centre avec 22 élus,
- du groupe Socialistes et apparentés avec 28 élus
- d'un groupe Radical de gauche avec trois élus, trois élus étant le minimum requis par le règlement intérieur précédent et actuel pour créer un groupe.

Ce qui nous donne en dotation dite personnel pour chaque groupe :

- groupe Socialistes et apparentés : 164 812 €,
- groupe Radical de gauche : 33 312 €,
- groupe Union de la Droite et du Centre : 133 252 €.

Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Avis de la commission ?

M. MARTINS : Avis de la commission 4 unanime et favorable.

M. CHENUT, Président : Merci. Demandes d'interventions ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Juste une question par rapport au fonds formation. Comme il y a pas mal de nouveaux conseillers départementaux, ils souhaiteront bénéficier à court terme de formations. On n'a pas pour le moment le montant de l'enveloppe qui sera dévolue, qui dépend bien sûr, je suppose aussi du nombre de conseillers départementaux par groupe. Donc j'imagine qu'on aura cela d'ici la prochaine session ?

M. MARTINS : Mme LE CALLENNEC, les crédits formations sont encadrés par un autre article que ceux du fonctionnement des groupes, cela ne rentre pas dans cette enveloppe. C'est un droit et une obligation pour l'Assemblée départementale comme pour toutes les assemblées communautaires ou municipales, d'inscrire des crédits de formations à votre budget primitif, ils sont déjà inscrits. Vous pouvez, d'ores et déjà, demander d'utiliser ces crédits de formation.

M. CHENUT, Président : On donnera les précisions sur les enveloppes

budgétaires telles qu'elles résultent de l'application des textes pour que chacun puisse en avoir connaissance.

M. MARTINS : On n'est pas du tout dans le même fonctionnement, cela ne dépend pas de l'enveloppe des groupes d'élus.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif au règlement intérieur.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – RAPPORT 5-2

REGLEMENT INTERIEUR

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais vous communiquer les 12 modifications substantielles :

La première est une modification de forme, il s'agit de remplacer partout et on va essayer de s'y tenir, le terme Conseil général par Conseil départemental. Les Conseillers généraux par Conseillers départementaux, cela ne souffre pas beaucoup de discussions.

La deuxième, c'est d'adapter les articles 4, 5 et 12 au fait que nous sommes tous à la Commission permanente et donc cela modifie le règlement intérieur.

La troisième modification : les rapports peuvent vous être adressés par voie électronique, à vous d'en faire la demande. Nous entrons dans l'ère de la dématérialisation progressivement.

La quatrième concerne les thématiques des commissions, telles qu'elles ont été énoncées ce matin par le Président. Nous les avons enregistrées comme telles dans le règlement intérieur.

L'article 23 remplace le secrétaire, terme un peu désuet, par le terme de vice-président dans chaque commission.

Le recueil des actes administratifs n'est plus fourni sous forme papier aux groupes, mais sous forme électronique. Le recueil administratif, c'est l'ensemble des délibérations à la fois commissions permanentes, arrêté, etc.

Une septième modification : les vœux et propositions doivent être en lien direct avec les compétences du département, c'est l'article 64. Sinon, ils ne seront pas examinés.

Les questions orales doivent être adressées deux jours au moins avant la session pour avoir une réponse plus précise, plus cohérente et donner le temps aux services.

La neuvième modification : chaque absence non justifiée à la session donnera lieu à une pénalité de 200 € au lieu de 80 €. Il faudra mettre en place un suivi et un règlement adapté.

Article 72 : un tableau annuel des bilans annuels de formation des élus sera

présenté, il était déjà présenté, mais n'apparaissait pas dans le règlement départemental.

Enfin, un nombre d'articles et quasiment les derniers articles concernent les collèges consultatifs, nous avons quatre collèges au lieu de trois dont il s'agit d'une actualisation. Ces collèges seront présidés par un membre de la société civile avec cinq représentants, dont trois de la majorité dans chaque collège et deux de l'opposition.

Enfin, M. le Président, une modification émanant de la commission, il s'agit de l'article 90 sur le droit d'interpellation. Nous étions restés sur un droit d'interpellation qui concernait 10 cantons ; il fallait au moins représenter 10 cantons pour pouvoir avoir le droit d'interpellation. On a fait une règle mathématique assez simple, comme les cantons ont été divisés par deux, on a divisé dix par deux, ce qui donne cinq.

Voilà M. le Président pour les modifications majeures du règlement.

M. CHENUT, Président : Merci. L'avis de la commission ?

M. MARTINS : Sous cette réserve de modification de dix divisé par deux, avis unanime et favorable au règlement intérieur.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a d'autres observations ou demandes d'intervention ?

M. PAUTREL : M. le Président, c'est une réflexion, j'ai essayé de la retrouver dans le règlement intérieur, mais je ne l'ai pas trouvée : à chaque session, la matinée est souvent occupée par le discours d'introduction du Président et ensuite, les discours des différents présidents des groupes politiques. Ce n'est pas forcément un moment très riche pour notre session. Est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir... ?

M. CHENUT, Président : M. PAUTREL, vos vœux sont déjà exaucés, je me suis exprimé très précisément sur ce point et après en avoir échangé... Donc l'idée est de supprimer ce dispositif et qu'une réunion qui démarrera à un appel à 9 h 30 en toute hypothèse, à 10 heures nous serons dans l'examen des dossiers.

M. PAUTREL : Ma réflexion porte sur l'idée suivante : est-ce qu'on ne pourrait pas quelquefois sur des sujets particuliers demander aux groupes, majorité et minorité, de travailler sur un sujet et en ouverture de session, de faire une restitution ? Pendant quatre ans, lorsqu'on reçoit les rapports de commissions avant la session, ce sont des rapports écrits, il y a très peu de possibilités pour apporter des amendements et des modifications et je pense qu'on serait dans une co-construction de réponse à des problématiques, à des questions qui nous sont importantes. On aurait l'impression d'être totalement associés à certains sujets. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Je pense que ces choses peuvent se traiter, mais peut-être pas forcément dans ce format, que tout élu a capacité à proposer l'examen de telle ou telle problématique en s'adressant au Président qui relaiera auprès des présidents des commissions compétentes. Et, ceci peut donner lieu de façon très formalisée à l'inscription d'un point en session pour qu'il y ait un débat d'orientation sur telle ou telle question. Je suis donc tout à fait favorable à cela. Il faudra structurer les choses, les planifier, en faire un usage raisonnable aussi pour ne pas retomber dans d'autres travers qui pourraient être d'une certaine dispersion, mais sur tout ce qui concerne bien le fond de nos politiques, s'il y a des volontés d'inscription dans une planification de travail de réflexion transversale avec nécessairement un temps préparatoire en commission. Je ne crois pas qu'on puisse comme cela arriver en session et mettre sur la table quelque chose qui n'aurait pas été travaillé avant, et formalisé avec le soutien

de l'administration, sous cette forme, demande d'inscription adressée au Président et puis ensuite transmission à une commission pour instruction et le cas échéant, le dossier reste circonstancié et l'examen n'a pas lieu d'aller au-delà de la commission ou si c'est vraiment quelque chose de très transversal, cela peut donner lieu à une communication en session. Je vous rassure sur le premier point, je pense qu'on en a fait la démonstration dès ce matin, on peut privilégier une certaine compacité et rentrer plus rapidement dans le vif du sujet. M. ANDRE.

M. ANDRÉ : Je suis très chagrin de constater que notre collègue Louis PAUTREL n'a même pas remarqué que Mme LE CALLENNEC et moi-même avons devancé son vœu en nous efforçant – je crois que nous y sommes parvenus – d'être le plus concis possible tout en faisant passer nos messages respectifs. Je tiens à l'assurer que ce sera une attitude constante de ma part dorénavant.

M. CHENUT, Président : Je tiens également à m'associer à l'expression de cette frustration parce que je n'ai pas le sentiment d'avoir fait un discours introductif de session ce matin, mais à moins que je l'ai fait sans m'en rendre compte, mais là il faudrait attirer mon attention si j'avais ces moments d'égarement. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : M. le Président, pour compléter totalement l'information, ce qu'on a convenu en effet, c'est de n'avoir des discours « introductifs » que de cinq minutes, ce qui permet tout de même de commenter l'actualité, ce qu'on a fait aujourd'hui sur les chiffres du chômage qui nous inquiètent tous, et qu'on rentre très vite dans le vif du sujet parce que, comme le dit notre cher collègue Louis PAUTREL, ce qui est important aussi c'est qu'on avance, qu'on fasse des propositions sur des sujets qui concernent évidemment le Conseil départemental donc on a promis de s'y tenir, à ces cinq minutes.

M. CHENUT, Président : Je crois que nous aurons tous la même volonté de tenir ces engagements. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions sur ce point ? Questions relatives à notre règlement intérieur. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif à la composition de la commission consultative des services publics locaux – adoption du règlement intérieur et décision de saisine.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-1

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DECISION DE SAISINE

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit ici d'une commission consultative obligatoire pour les services du département. Elle est créée par le Département pour les départements pour l'ensemble des services publics que nous confions à un tiers par convention par deux types de convention ou par convention de délégation de service public (DSP) qui exploite une régie ou en régie dotée d'une autonomie financière en sachant que le périmètre de la

commission consultative des services publics locaux pour le département d'Ille-et-Vilaine concerne essentiellement le réseau départemental de transport interurbain Illenoo confié en DSP et de même, pour le restaurant inter-administratif Beauregard.

Rappeler qu'en matière de régie dotée de la seule autonomie financière, nous n'en avons qu'une, c'est la régie départementale du Parc. La commission consultative des services publics locaux est composée de membres à parts égales, de membres représentant d'associations locales, c'était déjà le cas historiquement, cinq associations locales : l'association des usagers des transports d'Ille-et-Vilaine, la confédération syndicale des familles, la fédération des conseils de parents d'élèves d'écoles publiques (FCPE 35), le comité des usagers du restaurant inter-administratif, et le comité de gestion du restaurant inter-administratif.

Comme nous avons cinq associations locales, la proposition vous est faite de mettre à parts égales le nombre d'élus et de proposer cinq représentants élus par analogie.

Le règlement intérieur ne reprend que les termes de la délibération du rapport. Sachez que la première saisie de la commission consultative aura lieu les 25 et 26 juin 2015 sur le mode de gestion du restaurant inter-administratif.

Il nous reste à fixer les noms des cinq titulaires et suppléants que je n'ai pas, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Les dépositaires de ce précieux document ?

M. ANDRÉ : J'ai sous les yeux la proposition de composition. On parle bien de la commission consultative des services publics avec une représentation proportionnelle au plus fort reste, donc le Président, son représentant : Christophe MARTINS auquel s'ajoutent sept titulaires qui pourraient être : Michèle MOTEL, François ANDRÉ, Claudine DAVID, André LEFEUVRE, Damien BONGART, pour ce qui concerne les élus de la majorité et deux élus de la minorité pour lesquels je laisserai le soin...

Un intervenant : Les noms ont évolué parce qu'il y a des incompatibilités entre différentes désignations. Ils sont dans le rapport de désignation que l'administration a en sa possession et qui sera présenté cet après-midi.

M. CHENUT, Président : On va disjoindre la composition du règlement, on peut adopter un règlement et pour la composition, ce sera joint dans le rapport global sur les constitutions parce qu'il semble que ce soit en cours de mise au point avec les différents noms.

On vote donc le principe du nombre de membres et du règlement intérieur.

Mme LE CALLENNEC : Juste une question : nous sommes bien sur la commission consultative des services publics ? On nous annonçait le président et 7 titulaires. Dans le document qu'on nous avait distribué et sur lequel on a travaillé, il y avait bien sept titulaires et sept suppléants. Là, vous nous dites cinq. Dans les sept titulaires, on avait deux titulaires et deux suppléants pour la minorité. Du coup, si c'est cinq ?

M. CHENUT, Président : Il faut quand même clarifier ce point, parce que le rapport dit que c'est cinq. Il ne faut pas qu'on ait deux versions.

M. MARTINS : M. le Président, on vient de voter le règlement intérieur, donc dans le règlement intérieur, il est aussi précisé cinq.

M. CHENUT, Président : On travaille donc sur une représentation à cinq si on

vient de dire que dans le règlement intérieur, c'était cinq. Et je pense que la constitution est définie de façon assez encadrée pour les commissions consultatives des services publics. Et cinq suppléants. Qu'on va caler dans la liste des désignations.

Mme LE CALLENEC : Du coup, je renouvelle une question, on a bien deux titulaires et deux suppléants pour la minorité ?

M. ANDRÉ : C'est l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, n'étant pas mathématicien de formation, il y a un petit calcul à faire avant de répondre positivement à votre question.

M. CHENUT, Président : On fait le calcul et on vous donne la réponse, on traitera cet aspect-là en début d'après-midi. Sur la mise en place de cette commission et sur son règlement intérieur, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix le rapport. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif aux garanties d'emprunts : associations Ar roc'h et Adapei.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-2

GARANTIES D'EMPRUNTS : ASSOCIATIONS AR ROC'H ET ADAPEI

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

Il convient de rappeler qu'en général les garanties d'emprunt sont passées en commission permanente sauf pour les cas où nous ne fixons pas les tarifs ou les prix de journée.

Vous avez là deux exemples typiques, l'ADAPEI des Papillons blancs situé rue d'Antrain à Rennes pour un prêt locatif à 3,6 M€ et un prêt classique à 3,5 M€ et pour l'association Ar Roc'h sur Betton, un IME dont évidemment on ne peut pas fixer les tarifs puisqu'il s'agit d'une convention avec l'ARS, les IME et les ESAT sont conventionnés avec l'ARS.

Il est proposé conformément à la législation de plafonner notre garantie à 50 %, on ne peut pas aller plus loin. Nous respectons l'ensemble des critères, c'est-à-dire 50 % du montant total de nos recettes réelles de fonctionnement, moins de 50 % de la garantie d'emprunt et de plafonner par bénéficiaire à 10 % du montant total de leur garantie.

Voilà M. le Président pour deux établissements dont nous avons bien besoin dans leurs capacités et extensions sur ce département.

M. CHENUT, Président : Merci. Avis unanime de la commission. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette garantie ?

M. HUBERT : Simplement pour savoir au niveau des garanties du département à quel niveau nous sommes arrivés, compte tenu des décisions qui ont été prises depuis le début de cette année et de l'enveloppe globale dédiée en 2015.

M. CHENUT, Président : Je n'ai pas le chiffre exact, on pourra vous le communiquer. Je sais qu'on était sensiblement en deçà de notre capacité à garantir, l'activité a été un peu suspendue ces derniers temps.

M. MARTINS : Juste préciser à M. HUBERT qu'il est très conservateur et qu'il a dû garder le compte administratif ou le budget primitif 2015, qu'il y trouvera tous les tableaux annexes avec les garanties d'emprunt, et sur lesquels il faudra juste rajouter ceux de lundi et ceux d'aujourd'hui. Nous ferons l'addition ensemble si vous le voulez.

M. CHENUT, Président : Il n'y a pas d'inquiétude sur notre capacité à faire, nous sommes dans des ratios qui continuent de donner de la marge. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ou votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARTINS sur le rapport relatif à la constitution de la société publique locale d'aménagement et de réalisation d'équipements publics.

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1

CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT ET DE REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport complète les décisions des 18 décembre 2014 et 26 février 2015 mettant en place la SPL (Société publique locale).

Je voudrais rappeler, pour les nouveaux Conseillers départementaux, quelques utilités de la SPL et sa forme juridique : la société publique locale est une société anonyme essentiellement publique, elle n'est détenue que par des actionnaires publics, collectivités locales. C'est la deuxième société publique locale pour le département d'Ille-et-Vilaine. Nous en avons une autre qui s'intitule la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'objet de cette SPL est essentiellement la construction d'équipements publics. Cette nouvelle SPL, telle qu'elle vous est présentée dans le rapport, va regrouper la communauté de communes de Montauban-Saint-Méen, celle du Grand Fougeray et évidemment le Département d'Ille-et-Vilaine. À l'avenir, elle pourra s'ouvrir à d'autres communautés de communes.

La SPL est en fait une quasi-régie puisqu'elle n'est composée que d'établissement ou de collectivités locales, à la différence par exemple d'une SEM ou de la SADIV dans lesquelles vous trouvez au conseil d'administration notamment des banques.

Ceci étant dit, cela précise bien l'objet, la SPL n'a pas vocation à faire des lotissements d'activités ou des lotissements d'habitations puisqu'il y a une part de risque ou une part de rentabilité. La SPL n'est essentiellement là que pour construire : casernes, centres d'exploitation, CDAS, écoles, tout ce qui ne doit pas donner lieu à une rentabilité économique ou à un risque.

L'avantage de la SPL, c'est que nous sommes considérés par le droit européen comme étant finalement une quasi-régie et que cela nous permet d'éviter l'appel à concurrence et la codification de marchés publics pour la contractualisation avec un mandat.

Exemple, si la SPL a besoin de personnel pour construire un centre d'exploitation, elle peut faire appel à la SADIV sans passer par une procédure d'appel d'offres, elle fait

appel à la SADIV qui, elle-même, passera une convention pour la mise à disposition de l'ingénierie demandée. Gain de temps, gain d'argent, la SPL est assez souple, elle pourra voir aussi les collectivités locales comme les communautés de communes mettre à disposition de la SPL finalement de l'ingénierie. Sécurité juridique, plus d'efficacité, plus de rapidité. Je rappelle qu'on s'était posé la question de la SPL au moment où on a mis en place le plan de relance, comment « dépenser » le plus rapidement possible, le plus efficacement possible les 30 millions d'euros, ce qu'à la fois M. ANDRÉ et Mme LE CALLENNEC ont rappelé ce matin dans le plan de relance.

Nous devons acter le capital à 225 000 €. Nous devons acter la répartition de ce capital avec deux prises de possession par la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban pour 5 000 €, 5 000 € également pour le Grand Fougeray, acter le représentant de Saint-Méen-Montauban : M. JALU, le représentant du Grand Fougeray sera M. DAVID. Acter le fait qu'on déposera ce capital au sein de la BPO par simplicité puisque la BPO est aussi la banque de la SADIV et acter l'ensemble du règlement intérieur qui vous est joint.

Voilà, M. le Président, pour présenter de façon simple et concise un rapport qui a déjà donné lieu à nombre de discussions l'année dernière.

Il vous est proposé de désigner Frédéric BOURCIER, André LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Anne-Françoise COURTEILLE, Solène MICHENOT, Emmanuelle ROUSSET, et Mme Isabelle COURTIGNE. Il faut trois élus de la minorité.

M. CHENUT, Président : M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Effectivement, vous avez fait le lien avec une autre SPL dont précisément l'objet est très défini, je parle de celle relative à la baie du Mont-Saint-Michel. Je souhaite intervenir juste en m'inquiétant dans l'objet qui figure dans l'objet social identifié pour cette SPL, le rapporteur a bien indiqué qu'elle est essentiellement tournée vers la construction publique, mais je n'oublie pas que le Conseil départemental est également membre de l'établissement public foncier de Bretagne et que dans l'objet social, je vois un certain nombre potentiellement de risques de doublon puisque « *réaliser des études préalables destinées à la reconversion et à la valorisation de sites publics* », c'est aussi l'objet de l'établissement public foncier de Bretagne, « *réaliser des travaux de déconstruction, démolition, dépollution* » c'est aussi dans l'objet de l'établissement public foncier de Bretagne ; de même que « *accompagner la gestion de problèmes fonciers liés à l'expropriation* ».

Donc simplement, comme on n'a pas encore de maquette financière, il est rappelé qu'une SPL fonctionne comme une société anonyme, c'est-à-dire qu'au prorata de la participation au capital, on a la participation au résultat, qu'il soit positif ou négatif et dans le souci, une fois que les choses seront mises en œuvre, d'avoir un éclaircissement opérationnel pour être certain qu'il n'y a pas de doublon avec ce que pourrait faire Foncier de Bretagne, je souhaiterais, s'il y avait des éléments de précision, pouvoir les obtenir avant le vote ou sinon ceci expliquera que je m'abstiendrai pour voir justement dans les maquettes ultérieures, comment conjuguer le travail des deux interlocuteurs publics existants.

M. CHENUT, Président : Il y a un premier élément de réponse, et le rapporteur complétera, c'est que la SPL ne peut travailler que pour les collectivités exclusivement. Cela délimite donc très précisément les champs d'intervention.

M. MAHIEU : Oui, mais précisément, et c'est là où il peut y avoir risque, c'est que toutes les collectivités membres d'un EPCI aient, par l'EPCI, une convention-cadre, peuvent être liés à l'établissement foncier public de Bretagne et ensuite avoir des conventions opérationnelles donc l'idée, c'est de se dire : comment éviter qu'il y ait confusion ou compétition ou perte d'efficacité ? J'ai bien compris qu'il y a un sens utile à la création de cette SPL mais il peut y avoir aussi un risque par rapport à différents modes de conduite entre ce que des conventions opérationnelles liant les communes ou les EPCI avec l'établissement public foncier pourraient faire et la mise en place de cette SPL. C'est simplement ce point-là.

M. MARTINS : Juste deux éléments, mais je pense que M. BOURCIER pourra me compléter. Rappeler – il est vrai que ce n'est peut-être pas tout à fait bien expliqué – que l'objet de la déconstruction par exemple et de la dépollution, il s'agit d'une mission accessoire. Quand je dis essentiellement construction, imaginez que vous ayez à construire un nouveau collège ou une nouvelle caserne des pompiers, ce qui est visé, vous êtes quelquefois amenés à détruire, à dépolluer, donc on est bien sur une mission accessoire et pas une mission essentielle, c'est le premier point.

Le deuxième point sur l'EPF, l'essence même de l'EPF, même si elle peut travailler, et elle travaille souvent y compris dans les centres-villes, c'est de porter du foncier. D'ailleurs, vous avez des conventions qui peuvent aller jusqu'à cinq ans, si je me souviens bien, en portage foncier. Ce n'est pas du tout l'objet de cette SPL. L'objet de cette SPL est de reconstruire le plus rapidement possible des bâtiments publics et de ne pas porter du foncier, ni de payer, à la place de la collectivité son foncier. On n'est pas sur cette même opération, on est sur quelque chose qui est très pratico-pratique, de mutualiser du personnel, de mutualiser de l'ingénierie et d'aller le plus vite possible à la construction du bâtiment public.

M. CHENUT, Président : M. BOURCIER.

M. BOURCIER : On a déjà eu des échanges en commission, mais il est évident que cela ne peut pas être sur un registre de concurrence. On est bien sur le cœur des missions qui est la construction d'équipements publics et, bien évidemment, Christophe MARTINS a eu raison de le souligner, il peut arriver que dans les missions sur ces sujets de la construction, il y ait quelques missions annexes : on peut être amené lorsqu'on réhabilite un bâtiment à en démolir une partie, refaire une autre, etc. donc il y a une écriture juridique qui n'empêche pas les choses de ce point de vue là.

Il y a un deuxième objet, c'est celui d'études, il faut qu'on puisse, dans le cadre de l'exercice d'une maîtrise d'ouvrage, pouvoir répondre à des questionnements des collectivités et des intercommunalités qui pourraient être : *j'ai un sujet, je me pose la question, même pas celle du portage financier éventuellement bien évidemment, mais de savoir ce que je peux faire de cet équipement ou de cet endroit.* De toute façon, on ne rentrera jamais en concurrence avec l'établissement public foncier de Bretagne pour une raison bien simple, c'est qu'il travaille, comme vous l'avez dit, par convention, qu'il a un certain nombre de critères très précis et que la vocation d'une SPL n'est que d'offrir un outil à utiliser en tant que de besoins et justement pas dans des logiques de concurrence.

M. CHENUT, Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : 10 titulaires et donc 7 pour la majorité et seulement 3 pour la minorité ? Cela ne fait pas du 60/40 tout à fait.

M. CHENUT, Président : Pas tout à fait.

Mme LE CALLENNEC : Si déjà, on peut placer trois de nos camarades, Mme DAUGAN, M. BELLOIR et Mme de La VERGNE. On aurait bien aimé en placer un quatrième !

Deuxième point, pour compléter les propos de notre collègue Pierre-Yves MAHIEU, il était question de l'EPF, vous le savez parce que nous avons eu plusieurs fois ce débat en séance, que l'on continue pour certains d'entre nous à être assez sceptiques sur la création d'une nouvelle structure. Nous sommes en particulier très vigilants à ce que vous nous aviez exposé sur les complémentarités, les mutualisations possibles avec la SADIV. On continue à s'interroger sur la façon dont ces deux structures vont fonctionner à l'avenir. Ce qui va expliquer un vote différencié de notre groupe. Vous avez réussi à en convaincre certains d'entre nous, ils vont donc voter pour le rapport, d'autres restent encore un peu sceptiques donc ils s'abstiendront. Merci.

M. CHENUT, Président : Nous avons déjà réussi à en convaincre un certain nombre, c'est un encouragement pour poursuivre dans cette voie.

Simplement, et s'il n'y a pas d'autres interventions, redire quand même d'abord que la SPL sera ce que nous déciderons d'en faire, c'est-à-dire que c'est un outil qui est devant nous et je pense qu'on peut aussi se faire confiance pour se dire qu'on aura le souci de l'efficacité et d'éviter toute superposition, et aussi d'apporter une réponse aux collectivités qui souhaitent le rejoindre.

Second point, c'est qu'aujourd'hui c'est un point de départ. Il y a d'autres négociations en cours avec peut-être d'autres communautés qui ont exprimé à ce stade un intérêt. Comme nous avons le souci de ne pas geler et trop retarder pour ceux qui se sont exprimés tout de suite, on démarre dans cette configuration donc avec deux autres entités, mais nous aurons très probablement avant la fin de l'année, et donc il faut procéder par parallélisme des formes, donc modification du périmètre et adaptation, mais ne soyez pas surpris si d'autres rapports arrivent parce que d'autres communautés notamment ont exprimé un intérêt. Simplement dans leur processus décisionnel, elles étaient un peu en décalage, mais on fera preuve d'ouverture bien sûr pour répondre à ces différentes sollicitations.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Sur la base de cette configuration. M. MARTINS pouvez-vous rappeler la composition proposée ?

M. MARTINS : Frédéric BOURCIER, André LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Anne-Françoise COURTEILLE, Solène MICHENOT, Emmanuelle ROUSSET, Isabelle COURTIGNE, Marie DAUGAN, Anne de La VERGNE et Nicolas BELLOIR.

Je voudrais rappeler, pour que ce soit consigné, parce que ce n'est pas dans le rapport, il faut vraiment que soit consigné que le capital est bien à la BPO, qu'on ne dise pas ensuite que j'ai oublié.

M. CHENUT, Président : Dont acte. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? 14 abstentions, vous êtes d'accord sur cette conclusion ? Le rapport est donc adopté à la majorité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5

DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

M. CHENUT, Président : À la fin de chaque rubrique, je poserai la question de savoir s'il y a des interrogations particulières. On enchaîne et on ira, sauf demande contraire, vers le vote à l'issue du processus. Naturellement, pour les nouveaux collègues, l'étendue de cette tâche peut surprendre, 63 pages de rapports, des centaines de désignations, mais cela montre aussi à quel point l'Institution départementale contribue à la vie et à l'animation de notre territoire, et dans des domaines extrêmement diversifiés. Certains sont très connus, mais je suis sûr que vous en avez découvert, j'en ai d'ailleurs moi-même redécouvert un certain nombre. Je propose donc de donner la parole à notre rapporteur.

On me pose la question : si nous allions vers un vote global, comme cela semble se dessiner, est-ce que vous actez le principe d'un vote à main levée ? Ce qui éviterait la longue circulation des urnes.

Mme LE CALLENNEC : Nous sommes des adeptes de la simplification donc oui, nous pourrions procéder par vote à main levée.

M. CHENUT, Président : Je vous en remercie. Je pense qu'une proposition contraire aurait pu vous valoir quelques animosités dans cette assemblée. Néanmoins, je prends acte qu'il y a convergence sur ce point. Mme COURTEILLE.

Mme COURTEILLE : M. le Président, merci. Pour la désignation des Conseillers départementaux au sein de divers organismes. Le premier domaine concerne les affaires économiques. Si nous sommes d'accord, je n'énumère pas les commissions urbanisme.

M. CHENUT, Président : Nous pouvons peut-être pointer s'il y a une institution particulièrement compliquée.

Mme COURTEILLE : Je laisse se dérouler la rubrique « affaires économiques ». Je peux énumérer, cela va être plus simple.

Sans donner les noms, je vous donne les rubriques, les commissions.

Affaires économiques

Comité Fonds de soutien aux entreprises

Conseil d'administration de l'association Rennes-Atalante

Commission Régionale des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture Marine (COREPAM)

Commission Régionale des Investissements à la Pêche (CRIP)

Commission des cultures marines du Département

Entreprises, Territoires et Développement (E.T.D)

Centre européen d'entreprises et d'innovations (CREAT'IV)

Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP)

Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi

Commission d'exonération de la taxe d'apprentissage

Commission examinant les questions ayant trait à l'apprentissage

Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT)

Comité de suivi de la charte d'objectifs de Rennes

Association « les Oscars d'Ille-et-Vilaine »

Association IDEA 35 – conseil de surveillance

Conseil d'administration de la plateforme d'initiative locale « Rennes Initiatives »

Association pour le Développement Économique par les Réseaux d'Entreprises (ADERE)

AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise)

Institut Maupertuis

Association Bretagne Développement Innovation

Plateforme Activ'Emploi

Association Eco-origin – siège au conseil de Surveillance

Association Collège des Hautes Études en Développement Durable (CHEDD)

Comité de gestion conchyli littoral

Affaires européennes

Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE)

Comité de Suivi Régional des Fonds Européens (CSRFE)

Comité de programmation Interreg V Manche

Citées Unies France

M. CHENUT, Président : Une petite pause sur cette rubrique : Economie Europe, y a-t-il des observations particulières ou des commentaires ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Juste une question et une remarque : la question concerne le comité du fonds de soutien aux entreprises. On l'a abordé en commission permanente et j'y avais fait allusion dans les propos introductifs. Est-ce que c'est bien ce comité qui aura à traiter des demandes des entreprises en difficulté du département ? La remarque est celle que j'ai faite également dans les propos introductifs, on regrettait de ne pas être membre à part entière ou suppléant du comité de suivi régional des fonds européens.

M. CHENUT, Président : Sur le second, je prends acte. Sur le premier, je renvoie à la commission développement économique.

Mme COURTEILLE : Je poursuis ?

Affaires sociales : santé

Commission régionale d'organisation de la transfusion sanguine

Conseil départemental de santé mentale

Association pour le dépistage des cancers en Ille-et-Vilaine (ADECI)

Commission régionale des études médicales

Commission régionale des études pharmaceutiques

Association pour l'Aide aux Urémiques chroniques de Bretagne (AUB)

Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD 35)

Conférence du territoire de santé Rennes/Fougères/Vitré/Redon

Conférence du territoire de santé Saint-Malo/Dinan

Comité Départemental de l'Aide Médicale d'Urgence, de la Permanence des soins et des transports Sanitaires (CODAMUPS)

Groupement d'Intérêt Public constitutif du Groupement Régional de Santé Publique

M. CHENUT, Président : Sur cette rubrique Santé, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Affaires sociales : enfance – jeunesse

Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE)

Schéma départemental de protection de l'enfance

Conseil de famille des pupilles de l'État

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté – Participation aux comités d'attribution des aides :

- Fonds de Rennes : Rennes ville
- Fonds de Rennes : hors-Rennes
- Fonds de Saint-Malo
- Fonds de Vitré
- Fonds de Redon
- Fonds de Fougères

Conseil d'administration du Centre Départemental de l'Enfance "Henri Fréville"(CDE)

Conseils d'Administration d'associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) :

- FJT Saint-Joseph de Préville - Rennes
- FJT Marie La Chambre - Patrick Varangot – Saint-Malo
- FJT de Fougères
- FJT de Vitré
- FJT de Redon - Maison d'Accueil du Pays de Redon (MAPAR)

Comité des amitiés sociales de la région rennaise

Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Rennes
- Saint-Malo
- Fougères
- Vitré
- Liffré

Conseil d'administration des Clubs de prévention :

- Association le Goëland – Saint-Malo
- Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Rennes
- Association pour la Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence - Fougères

Commission départementale de la Médaille de la Famille Française

Groupement d'Intérêt Public national Enfance en danger

Conseil d'administration de la Fondation Solacroup Hebert

Association d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'État : La Rencontre

Conseil d'Administration de l'Association Pour l'Action Sociale et Educative - APASE

Conseil Départemental de la Protection de l'Enfance

Commission Départementale de coordination en matière de jeunesse

Comité Régional pour la Cohésion et l'Égalité des Chances

Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées - ARASS

M. CHENUT, Président : Sur cette série, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous poursuivons.

Affaires sociales : personnes handicapées

Conseil d'administration Institut médico-éducatif (IME) de Fougères

Conseil d'administration Établissement Public Départemental d'Education, de Formation et de Soins (EDEFS)

Conseils d'administration Foyers de vie pour adultes handicapés :

- Plerguer-Le Tronchet
- Tremblay
- Bazouges-la-Pérouse
- Saint-Méen-le-Grand
- Dol-de-Bretagne

Conseil d'administration Établissement Protégé de SAINT-JAMES (Manche)

Conseil d'administration de l'EHPAD de SELOMMES

M. CHENUT, Président : Rubrique « Personnes handicapées », est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M.PAUTREL.

M. PAUTREL : Deux remarques, M. le Président. La première : dans le mandat précédent, j'étais au foyer occupationnel de Saint-James qui dépend de l'Hôpital de Saint-James, et je ne le vois pas inscrit dans la liste... Non, c'est l'ETP (Etablissement de Travail Protégé), c'est différent. Il y a deux établissements dans la Manche et j'étais représentant du département d'Ille-et-Vilaine dans les deux établissements.

La deuxième chose concerne Tremblay, le foyer de vie, j'ai demandé à être membre du foyer de vie de Tremblay avec mon collègue Aymar de GOUVION-SAINT-CYR parce qu'il y a un problème particulier sur cet établissement, tout simplement.

M. CHENUT, Président : Sur le premier point, le fait qu'il ne soit pas cité, M. PAUTREL, veut dire que tous les espoirs sont encore permis et qu'il faut qu'on identifie parce que si ce n'est nulle part, il faudra qu'on le réintègre, mais en tout cas, cela veut dire que pour l'instant, il n'y a pas eu de décision. Nous allons vérifier sur le plan institutionnel s'il y a bien lieu, sinon nous pourrions proroger bien sûr le dispositif qui était jusque-là en vigueur. Sur le second point, la logique est aussi qu'on essaie d'avoir, lorsqu'il y a deux titulaires, un représentant de la majorité, ce qui peut se concevoir.

Affaires sociales, personnes âgées

Conseil d'administration des Maisons de retraite publiques de :

- Bazouges-la-Pérouse
- Bécherel
- La Bouëxière
- Châteaugiron
- Corps-Nuds
- Dol-de-Bretagne
- Marcillé-Robert
- Maure de Bretagne
- Le Minihic-sur-Rance
- Montauban-de-Bretagne
- Le Pertre
- Pipriac
- Saint-Georges-de-Reintembault
- Tremblay
- Retiers
- Plerguer-Le Tronchet

Conseil d'administration Foyer logement de Martigné-Ferchaud

Conseil d'administration Foyer de personnes âgées de Livré-sur-Changeon

Conseil d'administration Maison de retraite de Saint-Cyr

Conseil d'administration Clos d'Orrière à Vern-sur-Seiche

CODERPAG (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées et de l'Action Gérontologique)

Bureau du CODERPAG

CORERPA (Comité Régional des Retraités et Personnes Agées)

Conseil d'administration de l'Association "les Chenus"

Comité d'Observation de la Dépendance et de la Médiation (CODEM) de Rennes

Comité de suivi et de programmation du Schéma départemental des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Comité de pilotage départemental des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) d'Ille-et-Vilaine

Commission consultative de retrait des agréments pour l'accueil familial des personnes handicapées et/ou âgées

Conseil d'administration :

- EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Saint-Jouan à MAURON
- EHPAD de La Gacilly
- EHPAD résidence du village fleuri à JUVIGNE.

M. CHENUT, Président : Sur cette rubrique, je précise que je n'ai pas d'intérêt particulier dans l'association des Chenus. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : Je voyais le CODEM de Rennes et je pensais qu'il y a aussi un endroit où on évoque les CLIC... à quel moment désigne-t-on les représentants du Département dans nos CLIC CODEM territoriaux ? Je suis en train de penser que je ne les ai pas vus apparaître dans les différentes rubriques. Une question accessoire, mais qui a son importance : comme les cantons ont fait l'objet d'un redécoupage, est-ce que les secteurs gérontologiques restent les mêmes ?

Est-ce que la zone de couverture des CLIC CODEM reste identique à l'ancienne reconfiguration ou est-ce qu'il y a une refonte des CLIC CODEM sur le Département d'Ille-et-Vilaine ?

M. CHENUT, Président : Ce sont des dispositifs dont je rappelle qu'ils ont un statut associatif, ce n'est donc pas une organisation administrative en l'état. Si évolution il doit y avoir, ce sera nécessairement par la volonté des deux parties.

M. ANDRE, des compléments ? Et peut-être Mme COURTEILLE ?

M. ANDRÉ : Sous réserve de précisions que pourrait apporter Mme COURTEILLE, la plupart des CODEM sont sous forme associative, ce qui n'est pas le cas de celui de Rennes sur lequel nous avons eu à délibérer. Les statuts de ces CODEM associatifs prévoient que, de droit, les Conseillers départementaux du secteur gérontologique concerné sont membres de droit. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas de désignation en tant que telle à faire, puisque tous ceux qui relèvent du territoire gérontologique en question ont vocation à siéger.

Sur la deuxième question, pour l'heure, les territoires gérontologiques restent tels qu'ils étaient. Ils peuvent ne pas recouper à ce jour l'intégralité des découpages intercommunaux, c'est une notion distincte. Sera-t-elle amenée à être revue ? C'est possible.

Mme COURTEILLE : C'est cela, les périmètres des CLIC sont calqués sur les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) donc quand bien même y aurait-il des modifications au niveau des cantons, et non au niveau des EPCI, pour l'instant il n'y a pas de modification sur ces périmètres.

M. CHENUT, Président : Ces précisions étant apportées, nous pouvons poursuivre l'examen.

Affaires sociales : divers

Commission consultative constituée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage

Conseil départemental de l'aide juridique

Conseil d'administration de l'Association pour la Préparation aux Carrières Sociales (APCS)

Association pour les Formations aux Professions Educatives et sociales (AFPE)

Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS)

Association « Familles actives au centre social » de Fougères

Commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (COPEC)

Commission de recours amiable en matière d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Comité de sélection de projets d'économie sociale et solidaire

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

Réseau Parentalité 35

Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

Conseil d'administration du LPOA (Laboratoires Publics de l'Ouest Associés)

Fédération départementale des groupements de défense sanitaire du bétail d'Ille-et-Vilaine

Commission de l'équarrissage

Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Comité technique "ATESE"

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Instance de partenariat de l'aménagement foncier

Conseil stratégique et scientifique de BioAgroPolis

Commission Consultative Régionale d'Orientation du Cheval en Bretagne (CCROC)

Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers

Conseil Départemental de la Santé et de la Protection Animale (CDSPA)

Conseil d'Administration ELIZ (Entente interdépartementale zoonose)

Instance de suivi et de mise en œuvre feuille de route de l'ISAE (Institut en Santé Agro-Environnement) BioAgroPolis

M. CHENUT, Président : Sur ces deux rubriques : Affaires sociales-divers et Agriculture, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BENOIT : Je veux bien que vous remettiez le Conseil d'orientation stratégique de BioAgroPolis car je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de lire les noms. C'est parfait, merci.

M. CHENUT, Président : Nous prenons acte du commentaire de M. BENOIT : c'est parfait.

Aménagement et développement des territoires

Comité syndical de e-Mégalis

Société Publique Locale (SPL) Baie du Mont-Saint-Michel

Société Publique Locale (SPL) Construction publique d'Ille-et-Vilaine

Armée

Conseil Départemental de l'Office national des anciens combattants

École de rééducation professionnelle de Rennes

Commerce et artisanat

Commission de recensement des votes pour les élections aux chambres et tribunaux de commerce

Commission d'organisation des élections à la Chambre de Métiers

Commission relative à la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Rennes
- Fougères – Saint-Malo

Commission d'organisation des élections à la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Rennes
- Fougères
- Saint-Malo

Commission Départementale de Gestion du Fonds Départemental pour l'adaptation du commerce rural

Commission dispositif CAP 35

M. CHENU, Président : Mme LE CALENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Permettez-moi de revenir un instant sur l'aménagement et le développement des territoires pour redire qu'on regrettait de ne pas avoir une présence, y compris de suppléance à e-Megalis compte tenu de l'enjeu très important sur notre territoire, qu'on ait vraiment dans cette instance, Conseil départemental, un vrai retour d'information sur ce qui s'y passe parce qu'on est vraiment très concernés et interpellés régulièrement, en tant qu'élus sur nos cantons, à ce sujet. Sur la Société publique locale, on confirme ce qu'on avait dit tout à l'heure, la minorité à trois. C'est parfait.

M. CHENUT, Président : Sur le premier point par contre, vous avez bien mis e-Megalis, un poste de suppléant, Mme LE CALLENNEC ? Vous aviez dit que vous n'en aviez pas.

Mme LE CALLENNEC : Cela me permet d'insister sur le fait que quand on est suppléant, on reçoit quand même les convocations et on reçoit le compte rendu, puisqu'on est suppléant, donc on n'est pas forcément à siéger étant donné que le titulaire sera probablement présent aux réunions. C'était l'objet de ma demande.

M. CHENUT, Président : Nous ferons en conséquence.

Mme LE CALLENNEC : Merci.

M. CHENUT, Président : Je propose que l'on poursuive. Pour la SPL, qu'on s'en tienne au vote qui était le vote dans la première partie de matinée.

Culture

Conseil de la bibliothèque universitaire de RENNES I

Conseil de la bibliothèque universitaire de RENNES II

Espace des sciences

Conseil Culturel de Bretagne

Commission régionale du patrimoine et des sites

Section départementale de la commission régionale du patrimoine et des sites

Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « livre et lecture en Bretagne »

Orchestre de Bretagne

Musée de la danse - Centre chorégraphique National de Rennes et de Bretagne

Établissement public de coopération culturelle pour la langue bretonne

Organismes départementaux : Commission Départementale des Objets Mobiliers (CDOM)

M. CHENUT, Président : Sur la culture, est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas.

Sur la partie enseignement, nous avons notamment la longue liste, mais c'est très bien, des collèges. Peut-être pourrions-nous dispenser notre collègue de la lecture des 60 collèges publics et 46 collèges privés, si vous en êtes d'accord. Pour les autres nous pourrions rester sur le cadencement mis en place. Mme COURTEILLE.

Mme COURTEILLE : Merci, M. le Président.

Enseignement :

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

Conseils d'administration des collèges publics

Je vous laisse parcourir la liste.

M. CHENUT, Président : Je précise que là, nous avons vraiment privilégié l'approche territoriale. Suite à une réforme récente, ce sont désormais deux titulaires par établissement, il n'y a plus de notion de suppléant pour la partie publique.

Mme COURTEILLE : Organismes de gestion des collèges privés

M. LE BOUGEANT : Il semblerait que les découpages à l'intérieur de la ville de Rennes soient bizarres et à revoir. Suite au niveau découpage de nos cantons, je crois que des collèges nous sont affectés, mais ne sont pas chez nous.

M. CHENUT, Président : C'est un peu compliqué de revoir, cela impliquerait de délibérer à nouveau. On peut ponctuellement regarder les choses et si nécessaire, y revenir à la session du mois de juin, mais cela me semble difficile de faire cet exercice en séance. Ponctuellement, on pourra regarder éventuellement et affecter.

Mme COURTEILLE : Organismes divers : Conseil d'administration

- Institut Universitaire de Technologie de Rennes
- Agrocampus Ouest
- École Nationale de la marine marchande de Saint-Malo
- École des hautes études en santé publique
- École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)
- École des Métiers de l'Environnement
- Association Louis de Broglie
- Lycée d'enseignement général et technologique agricole Théodore Monod du Rheu
- Centre de Formation Professionnelle Agricole de Saint-Aubin-du-Cormier
- Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP)
- École Supérieure de Commerce
- Conseil d'Institut de l'IUT de Rennes
- Commission de surveillance de l'École européenne supérieure d'Art de Bretagne (EESAB)
- Comité de Direction du Centre Régional de l'ONISEP
- Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN)
- Commission régionale de concertation de l'enseignement privé
- Commission départementale d'attribution des bourses au mérite
- Commission consultative des bourses d'enseignement agricole public
- Université de RENNES I
- Conseil scientifique de l'Université de RENNES I
- Université de RENNES II – CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire)
- Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de SAINT-MALO
- Jurys de concours et commissions d'appel d'offres organisés dans le cadre de la mise en œuvre des opérations du contrat de projet volet enseignement
- Centre européen de formation continue maritime
- Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (C.R.I.J.)
- Commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE)
- Projet de Recherche Routes départementales – Convention avec l'École Nationale Supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
- Conseil de la Faculté de sciences pharmaceutiques et biologiques

M. CHENUT, Président : Voilà donc pour l'enseignement. J'ai dit à nos collègues rennais s'ils sont en capacité de nous proposer des permutations avant le vote, nous regarderons. Y a-t-il d'autres observations dans ce domaine ? Il n'y en a pas. Je

propose que nous enchainions avec l'environnement et l'urbanisme.

Environnement et urbanisme

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Code santé publique : 5 représentants des collectivités dont 2 Conseillers départementaux et 3 maires

Formation spécialisée du CODERST

Commission plénière du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Ille-et-Vilaine (PEDMA 35)

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Syndicat mixte pour la gestion du fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable d'Ille-et-Vilaine

Comité de bassin Loire-Bretagne

Conférence des Élus et Usagers de la Rance (CŒUR)- Comité de baie de la Rance et Comité Opérationnel

Commission locale de l'eau - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- SAGE Vilaine
- SAGE Oudon
- SAGE Sélune
- SAGE Mayenne
- SAGE bassins côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne
- SAGE Rance Frémur – Baie de Beaussais
- SAGE bassin du Couesnon

Association du département à l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et cartes communales :

- Pays de Redon et de Vilaine
- Pays de Fougères
- Pays de Saint-Malo
- Pays de Brocéliande
- Pays de Vitré
- Pays de Rennes

Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et de Vilaine

Association du département à l'élaboration des SCOT (Schéma de Cohérence et de Cohésion Territoriale) :

- Pays de Brocéliande
- Pays de Vitré
- Pays de Rennes
- Pays des Vallons de Vilaine
- Pays de Saint-Malo
- Pays de Redon et de Vilaine

- Pays de Fougères

Groupement d'Intérêt Public du Pays des Vallons de Vilaine

- Le Sel-de-Bretagne
- Guichen
- Bain-de-Bretagne

Comité de gestion des poissons migrateurs pour les cours d'eau bretons (COGEPOMI)

Partenariat avec l'Agence de l'Eau (eau, assainissement)

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) auprès du centre de tri de la Dominelais

Commission Locale d'Information et de Surveillance de la centrale d'enrobage de Bourg-des-Comptes

Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de stockage de déchets non dangereux situé à la Dominelais

Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de transfert des déchets ménagers de Guignen « le Biffoué »

Commissions de suivi de site (CSS) concernées par les installations ci-dessous :

- Société CHIMIREC
- Etablissements ATEMAX-SOLEVAL
- SAS KERVALIS
- Société ARMORICAINE
- Communauté d'agglomération de Rennes Métropole
- Société SARP Ouest
- Société TRIADIS
- Société QUARON
- SARL TRANSELI
- SMICTOM de GAEL
- SMICTOM du Sud-Est
- SOBREC

Observatoire Régional des Déchets en Bretagne (ORDB)

Comité de pilotage du plan départemental de prévention des déchets

Plan bois énergie

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites d'Ille-et-Vilaine et ses cinq formations spécialisées :

- Formation spécialisée de la nature
- Formation spécialisée des sites et paysages
- Formation spécialisée de la publicité
- Formation spécialisée des carrières
- Formation spécialisée de la faune sauvage captive

Conseil de rivages de Bretagne - Pays de Loire

Association pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération rennaise
- Air Breizh

Révision du Plan Déchets du BTP (Bâtiments et Travaux Publics)

Comité d'Estuaire de la Vilaine

Comité Régional Trame Verte et Bleue

M. CHENUT, Président : Nous pouvons faire une pause sur l'ensemble de ces problématiques. Y a-t-il des observations ? M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, je sais que vous avez la volonté d'avoir des représentants dans toutes les instances, ceci dit je ne sais pas si vous aurez la capacité à être présents partout, étant donné que vous êtes moins nombreux en tant que Conseillers départementaux.

M. CHENUT, Président : Moins nombreux que quoi ?

M. MELLET : Moins nombreux que lors du dernier mandat.

M. CHENUT, Président : À la marge.

M. MELLET : Je ne sais pas s'il est nécessaire que vous ayez des représentants au GIP des Vallons-de-Vilaine étant donné que cette instance n'existe pas, tout simplement.

M. CHENUT, Président : Merci de nous soulager de ce déploiement d'énergie. M.BENOIT.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. Je m'interroge sur la pertinence de désignation de représentants du département dans des instances comme les SCOT et les SAGE. Je vais prendre l'exemple du SAGE que je connais un peu, le SAGE du bassin du Couesnon. Ce sont des dossiers dont la dimension des débats converge de manière permanente avec la dimension territoriale. Le Couesnon prend sa source à côté de Fleurigné, et se jette au pied du Mont-Saint-Michel. J'ai cru voir que les délégués du Département dans cette instance ne sont pas concernés par les bassins versants. Cela risque de poser des interrogations, des problèmes. J'ai le souvenir que dans cette instance, qui s'est encore réunie hier avec les représentants du Département sous l'ancien mandat, concernant la notion territoriale, il y avait continuité sur l'ensemble du bassin versant du bassin du Couesnon depuis sa source jusqu'au Mont-Saint-Michel. Est-ce qu'on ne devrait pas veiller à ce que cette dimension territoriale soit conservée ? Même chose pour les SCOT : je trouve qu'un SCOT dans un territoire, de dimension territoriale et de bassin de vie, a toute son importance. J'ai cru comprendre à travers les désignations que cette dimension territoriale n'était pas prise en compte.

M. CHENUT, Président : Il faut bien voir quel est le raisonnement. Dans ces instances, la dimension territoriale est totalement prise en compte par le fait que l'essentiel des élus membres des syndicats SCOT sont des élus précisément du territoire, qui ont été spécialement mandatés à cette fin, que ce soit au titre de leur communauté, de leur commune, du GIP Pays quand il existe. Là, il s'agit bien d'avoir un regard départemental et un peu externalisé, mais c'est bien l'esprit du texte aussi de positionner et que l'essentiel de l'effectif de ces instances soit bien issu des territoires en question. On est plutôt en appoint dans les effectifs et dans les majorités qui se constituent sur ces différents points. C'est donc bien la logique d'avoir cette approche distanciée, mais qui était aussi voulue, cela vaut également pour les syndicats de bassins. Y a-t-il d'autres demandes ? Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. Peut-on revenir sur les PLU et les

SCOT ? Il a été dit que forcément, en tant qu'élus, nous étions associés. Pour le SCOT du Pays de Brocéliande, par exemple, je ne suis associée en rien. Je me demandais si M. MORAZIN ou M. MOTEL pouvaient être concernés directement par le Pays de Brocéliande. En tout cas, je suis sur le pays de Brocéliande.

M. CHENUT, Président : Quand on dit être concerné, c'est l'être en tant que conseiller départemental et non pas en tant qu' élu de ce territoire spécifiquement. M. LEFEUVRE.

M. LEFEUVRE : M. le Président, je crois avoir vu que pour COEUR, le comité de baie Rance et comité opérationnel, il était indiqué deux titulaires. Or, je crois qu'il n'y en a qu'un seul : moi-même. Je peux développer un don d'ubiquité, mais je crois qu'il n'y en a qu'un seul d'indiqué. Il faut remonter, excusez-moi.

M. CHENUT, Président : C'est un saut de ligne. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme DREAN : Juste une chose M. le Président, pour pouvoir libérer également un titulaire et un suppléant de la majorité au niveau de la CLIS de la Dominelais, il n'y a pas deux organismes, mais un seul. Il y a deux lignes différentes, alors qu'il n'y a qu'un seul organisme.

M. CHENUT, Président : Nous allons prendre acte de cette évolution et d'une certaine façon, de cette simplification. Nous supprimons donc la seconde.

Finances : commande publique

Délégation de Service Public concernant l'exploitation du restaurant inter-administratif

Commission consultative des services publics locaux

Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable

Commission d'appel d'Offres du Groupement de Commandes pour la fourniture et prestations de services de télécommunication

Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics

Comité Départemental des Usagers Elus (CDUE)

Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales

Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels

Commission Départementale des Impôts directs locaux

Intercommunalité

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

Logement

Commission d'attribution du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) et du Fonds d'Habitat Locatif Rural (FHR)

Conseil d'administration S.A. HLM La Rance

Plan Local d'Urbanisme de SAINT-MALO AGGLOMERATION

Plan Local d'Urbanisme de VITRÉ COMMUNAUTÉ

Conseil d'administration S.A. HLM les Foyers

Commission de médiation de la loi DALO

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

PACT HD 35

SIRES

SA Espacil Habitat

SA HLM Aiguillon Construction

SA HLM CAP ACCESSION 35

Conseil d'administration NEOTOA

Établissement Public Foncier Régional de Bretagne (EPFR)

Club Décentralisation et Habitat (CDH)

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)

Comité Régional de l'Habitat (CRH)

Bureau de l'Association « Résidences Ille-et-Vilaine »

Maison de l'Architecture

Société coopérative d'intérêt collectif

M. CHENUT, Président : Sur cette rubrique habitat. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : Ce n'est pas sur la rubrique habitat, mais sur la rubrique intercommunalité. On a vu des représentants pour la fameuse Commission Départementale de Coopération Intercommunale, la CDCI, mais dans le rapport, je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, la désignation des Conseillers référents pour les comités de suivi du contrat de territoire. Courant mai, nous allons réunir nos comités de suivi pour réfléchir, valider le volet 3 de notre contrat de territoire. Qui seront nos Conseillers départementaux référents ?

M. CHENUT, Président : C'est une désignation qui ne relève pas de l'Assemblée, mais une désignation par le Président, qui sera faite dans les jours qui viennent et sera portée à votre connaissance très rapidement. Ce sont donc nécessairement des élus issus de la majorité. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Simplement pour regretter que sur cette thématique logement, finalement les Conseillers départementaux de la minorité soient très peu, voire pas du tout représentés alors que là aussi, il y a un enjeu majeur, notamment sur le conseil d'administration de la SA HLM la Rance où nous aurions souhaité un Conseiller départemental du secteur de Saint-Malo. Pas de représentant non plus au PACT HD35 alors que nous l'avons vu, il y a de vraies problématiques

s'agissant de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). De même au comité régional de l'habitat, nous avons souhaité à tout le moins une suppléance, donc même souhait de notre part qu'il y ait une vraie transparence sur les affectations des enveloppes puisqu'on a de très fortes pressions sur nos territoires dans ce domaine du logement. Merci.

M. CHENUT, Président : Dont acte. Je précise simplement que pour la très grande majorité de ces désignations, nous sommes avec un représentant unique aussi, ce qui peut conduire au constat que vous faites.

Personnel départemental

Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion (CDG 35)

Conseil de Discipline Régional de Recours (CDRR)

Ports, aéroports, voies navigables, barrages, réseau ferré

Comité Syndical du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest

Commission aéroportuaire des aéroports de Rennes et Dinard

Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de la Vilaine (IAV)

Assemblée commerciale de la station de pilotage du port de Saint-Malo

Conseil portuaire de Saint-Malo

Conseil portuaire de :

- Cancale
- Le Vivier-sur-Mer
- Redon

Comité de promotion touristique des canaux et voies navigables de l'Ouest-Bretagne - Pays-de-Loire

Commission consultative économique de l'aéroport de Rennes - Saint-Jacques-De-La-Lande

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Rennes - Saint-Jacques-De-La-Lande

Comité de pilotage de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire

Conseil stratégique aéroportuaire de Saint-Jacques-De-La-Lande

Conseil stratégique aéroportuaire de Dinard - Pleurtuit

Commission consultative économique de l'aérodrome de Dinard - Pleurtuit - Saint-Malo

Comité stratégique aéroportuaire de Saint-Malo

M. CHENUT, Président : Merci. Sur cette rubrique, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, il y avait avant qu'on procède en séance à la désignation une très belle image qui était projetée, me semble-t-il, dans cette salle, qui était bien sûr l'image du port de Cancale. Autant je comprends qu'il soit nécessaire que

le conseil portuaire soit relié directement à l'exécutif départemental, dans la mesure où c'est un équipement important, autant je déplore et je ne peux pas me satisfaire en tant que Conseiller départemental du secteur de ne pas pouvoir siéger au conseil portuaire avec cette qualité. Ce que je souhaite, si la situation ne peut pas être réglée dans cette instance à ce moment précis, qu'elle puisse être revue, car il ne me paraît pas souhaitable que je ne puisse siéger qu'en tant que maire de Cancale, alors que comme Conseiller départemental, c'est une autre vision et c'est une autre action que je souhaite conduire pour qu'il n'y ait pas de confusion. Je souhaite donc que ceci puisse être revu.

M. CHENUT, Président : Je sais qu'il y a eu beaucoup d'échanges sur ce point-là, nous sommes ici dans le cadre d'une relation à fort enjeu, y compris des incidences budgétaires dans ce dispositif et nous pensons au contraire qu'il vaut mieux externaliser la relation plutôt que de se trouver dans une situation où un élu serait porteur de deux dimensions dans l'approche des choses. Il nous semble donc au contraire, sur ce dossier spécifique, important d'avoir une représentation issue de la majorité.

M. MAHIEU : Sans faire ombre à mon collègue Jean-Luc BOURGEOUX, je pense que nous devons pouvoir dépasser cette situation et encore une fois, je souhaite qu'une solution soit trouvée, non pas pour qu'il n'y ait pas de représentant de la majorité comme Conseiller départemental, mais pour que je puisse être associé, y compris pour clarifier les relations qu'il faudra avoir avec l'agence départementale ou certains relais d'usagers très proches.

M. CHENUT, Président : Sur la question du mode opératoire, et pour arriver aux meilleurs accords et dans la transparence, et aussi dans les meilleurs délais, et également dans le respect des intérêts de l'Institution départementale, je suis tout à fait ouvert à ce que ce travail se fasse et que vous puissiez être associé à ces différentes étapes. Par contre, ici, nous sommes dans la phase de désignation institutionnelle qui donne des droits de vote ensuite dans certaines instances, c'est pour cela que nous sommes restés sur cette position. Sur le mode de gestion du dossier, et que vous ayez accès à l'information, oui. M. PICHOT.

M. PICHOT : Simplement un point, il me semble avoir vu une erreur sur la partie « Institut d'aménagement de la Vilaine » : nous avons 4 titulaires, et M. HERVE était titulaire sur l'IAV, à la place de M. TRAVERS. En tout cas dans le document indiqué.

M. CHENUT, Président : Cela résulte d'échanges que nous avons eus et qui étaient un peu le prolongement de ce qui s'est passé dans le département du 56, avec de forts enjeux. M. HERVE.

M. HERVE : Comme vous l'avez dit, M le Président, c'est à regret que nous sommes effectivement amenés à revenir sur notre proposition initiale de laisser une place à la minorité pour représenter l'Ille-et-Vilaine à l'IAV. C'est le strict parallélisme de la mesure prise, et je le regrette d'ailleurs, par le Conseil départemental du Morbihan qui a cru devoir s'arroger l'intégralité des postes. J'en avais échangé avec Mme LE CALLENNEC pour expliquer que si tel était le cas, nous proposerions de prendre l'intégralité des postes.

M. CHENUT, Président : Il y a là un enjeu stratégique, sachant que c'est bien notre département qui est en première ligne sur la question de la prévention des risques et notamment des aspects inondation et que nous ne pouvons pas laisser une prise de risque sur cette représentation, mais que notre proposition initiale, effectivement, était une proposition d'ouverture. Comme il y a un enjeu sur la présidence de ladite

institution, nous n'avons pas pris cette mesure « en catimini », nous en avons informé nos correspondants. Mme LECALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : En tant que correspondante, j'ai été ravie de voir qu'avait été de nouveau rajouté le nom d'un Conseiller départemental de la minorité. J'avais entendu, en effet, l'argument qui consistait à dire que la majorité du 56 ne donnait aucune place à des Conseillers départementaux de la minorité et que, selon le parallélisme des formes, comme vous le dites si bien, même punition pour les Conseillers départementaux de la minorité. Le rapport de force n'est pas tout à fait le même, puisqu'il est quand même de 80/20 au département du Morbihan et chez nous, plutôt de 60/40. Je pose donc la question, je ne sais pas quels sont au final les rapports de force à l'intérieur de l'Institut IAV.

M. CHENUT, Président : Nous avons regardé les choses, y compris dans des cadres qui pourraient conduire à une parité, ce qui conduirait au fait que les choses reviennent au doyen d'âge. Cette situation ne nous serait pas favorable, je ne peux donc pas proposer d'ouverture sur ce poste. Mme SOKATH.

Mme SOKATH : M. le Président, merci. J'aimerais revenir sur le comité de pilotage de la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de Loire. Le département, en tant que collectivité locale, doit disparaître. Parmi les arguments qui pèsent fortement à son maintien, il y a celui concernant sa participation à la proximité avec les habitants. Un argument que nous, élus des zones rurales, partageons totalement. M. le Président, ma question est simple : vous avez décidé en ce qui concerne le suivi de la LGV de ne pas nous y associer. Comme vous le savez, dans le canton dont je suis l'élue, impacté par cette LGV, mon collègue M. HUBERT ici présent est concerné lui aussi, nombre d'élus et de citoyens nous sollicitent quotidiennement. La semaine dernière encore, j'ai dû me déplacer concernant un tas de terre végétale, pour régler le problème entre le Conseil général et Eiffage, j'aimerais donc savoir, étant exclue de cette commission, quelle serait l'efficacité de votre décision en termes de proximité et d'efficacité quant aux réponses à apporter à ces demandes qui émaneraient de ce territoire. Vous l'avez compris, je vous demande de réexaminer votre décision. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : J'étais à peu près arrivé à la conclusion qui est la vôtre. Sur la question de la réactivité et de la disponibilité, je n'avais aucune inquiétude en sachant que ce dossier aurait été dans les mains de M. MARTINS et M. LEFEUVRE dont nous connaissons la célérité. L'un en charge des infrastructures, et l'autre des transports, il y avait donc une cohérence. Notre collègue M. LEFEUVRE nous fait maintenant savoir qu'il est prêt à payer de sa personne et à se retirer...

M. LEFEUVRE : Je m'efface devant Monique (applaudissements)

M. CHENUT, Président : M. LEFEUVRE, cela sera mis à votre crédit, j'espère que l'on s'en souviendra.

Mme SOKATH : Merci beaucoup, cher collègue.

Protection civile et justice

Commission de surveillance des établissements pénitentiaires

Commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés d'assises

Association de gestion des crédits délégués au centre interrégional d'études de la sécurité civile

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Commission de lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'œuvre

Relations avec l'extérieur

Jeunes à travers le Monde

Solidarité 35 Roumanie

Association Ille-et-Vilaine – Mopti

Routes et transports

Commission des transports

Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière (SMGR)

Commission de Délégation du Service Public concernant les services de transports interurbains

Comité de pilotage du Pôle d'Echanges Multimodaux de Rennes

Conseil d'exploitation de la Régie du Parc départemental

Directeur de la Régie du parc départemental

Commission départementale de la sécurité routière

Conseil d'administration de la Régie Départementale des Transports ILLEVIA

Association des départements cyclables

Comité de pilotage de la Bretagne à vélo

Comité de pilotage Dor Breiz

Commission vélo

Comité régional des partenaires du Transport Public

Observatoire des déplacements dans l'agglomération rennaise

Gart Breizh

Comité de pilotage Korrigo

Assemblée générale de la centrale d'achats AGIR

Commission départementale d'aménagement foncier Département

Bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et Forestier de Saint-Just-Pipriac

Bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et Forestier de Guignen-Lohéac-Guipry

Sociétés d'économie mixte

SADIV – Société d'Aménagement d'Ille-et-Vilaine

Conseil d'Administration de la SEMAEB (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne)

Conseil d'Administration de la SABEMEN (Société Anonyme Bretonne d'Economie Mixte d'Equipement Naval)

Collège des censeurs (de la SABEMEN)

Conseil d'Administration de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural) de BRETAGNE

SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Espaces Entreprises du Pays de Fougères

SEM Rennes Cité Média

SEML Brocéliande Fret Entreprises

M. CHENUT, Président : Sur cette série de thématiques ? M. LEBOUGEANT.

M. LE BOUGEANT : Juste une inversion dans le syndicat mixte de gestion de la gare routière, est-ce qu'on peut mettre Mme Muriel CONFOLF-FEREC ? Cela ne change rien, c'est le canton qui est représenté.

M. CHENUT, Président : Nous prenons acte de cette modification.

Sports

Conseil de surveillance de la Maison Départementale des Sports

Conseil départemental UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Profession Sport 35

Groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus d'Excellence de Bretagne

Tourisme

Conseil d'administration de la Fédération des Logis Bretons d'Ille-et-Vilaine

Comité Bretagne – Galice

Comité départemental du tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine (CDT)

Commission pour la mise en place du schéma de signalisation touristique

Comité de promotion touristique des canaux et voies navigables de l'Ouest Bretagne - Loire Bretagne

M. CHENUT, Président : Oui, Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci. Juste une question : j'étais membre du CDT, j'ai reçu une convocation pour le jeudi 21 mai, puisqu'il y aura une assemblée générale. Ma question était de savoir si ce sont bien les nouveaux Conseillers départementaux qu'on vient de désigner aujourd'hui qui seront membres de cette assemblée générale, ou assumons-nous jusqu'au bout ? C'était la première question. La deuxième question : est-ce que dans le bureau, il y a un élu de la minorité ? Merci.

M. CHENUT, Président : Sur le premier point, j'ai cru comprendre qu'il y avait un mode de fonctionnement un peu particulier qui impliquait de convoquer l'ensemble de ceux qui sont en place pour une passation de témoins en séance, mais je vais demander qu'on vérifie bien quand même, pour qu'il n'y ait pas de malentendu administratif sur ce point. M. GILLOUARD sur la mise en place du comité départemental du tourisme, le Président sortant vient de provoquer une réunion, où sont conviés les administrateurs actuels. Il faudra vérifier si c'est bien en deux temps que cela se passe : une ouverture de réunion avec ceux qui sont encore en place au moment où ils ont été convoqués ou directement passer aux nouveaux administrateurs et donner l'information à tous les élus qui seraient concernés.

Mme LE CALLENNEC : Vous n'avez peut-être pas l'information. Est-ce qu'un élu de la minorité peut siéger au bureau ?

M. CHENUT, Président : Nous allons vérifier. Est-ce que c'était l'usage jusque-là ? Oui ? Si c'était l'usage, il n'y a pas de raison d'en changer.

Mme COURTEILLE :

Vie associative

Comité Consultatif régional pour le développement de la vie associative en Bretagne

Comités consultatifs

Agriculture

Environnement

Spectacle vivant et arts visuels

Économie sociale et solidaire

Sport

Éducation/jeunesse

Citoyens de nationalité étrangère

Solidarité internationale

Comités de pilotage

Groupe culture

Comité départemental d'évaluation des politiques départementales

Programme GIRPA (Gestion Innovante des Rejets de Production Animale)

Comité d'experts – Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC)

Aide emploi service

Programme plateforme d'écologie agro-industrielle sur le Territoire du Coglais

Schéma Directeur d'aménagement numérique

Comité de Pilotage Régional de l'observatoire Régional de l'économie Sociale et Solidaire

Comité de Pilotage Régional – Dispositif Local d’accompagnement
Service Civique
Comité de pilotage Dynamique des Parcours Professionnels
Démarche d’amélioration de la relation à l’usager citoyen
Comité d’orientation et de suivi de la recherche action (GIRFAS)
Comité de Pilotage ARS et quatre Conseils départementaux de Bretagne
Comité de Pilotage et du suivi du Schéma départemental d’accueil du jeune enfant
Comité de Pilotage de la politique Jeunesse départementale
Comité de suivi et de prospective sur l’évolution de l’organisation Territoriale
Comité de pilotage de la Charte de Gestion Prévisionnelle de l’Emploi et des
Compétences pour le bassin d’emploi du Pays de Saint-Malo
Groupe de Pilotage Collèges
Groupe de Pilotage SDIS

Groupes de travail internes

Radios associatives
Appui aux actions internationales
Comité technique agricole
Suivi des opérations de décentralisation
Commission ad’hoc pour avis sur les dossiers de projets innovants d’économie
sociale et solidaire
Coopération Jersey/Ille-et-Vilaine
- Groupe tourisme
- Groupe culture
- Groupe Développement Économique
Thématique sport
Thématique jeunesse
Éducation
Permanence des soins en milieu rural
Comité de suivi développement durable
Bouclier rural
Lutte contre la précarité
Comité de suivi : convention de partenariat Conseil départemental d’Ille-et-
Vilaine/Chambre départementale d’Agriculture d’Ille-et-Vilaine
Comité de suivi : Convention Département/pôle INPACT
Conseil Scientifique et Technique des Espaces Naturels
Comité de gestion des Barrages
M. CHENUT, Président : À l’issue de l’ensemble de ces groupes techniques,

comités consultatifs, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou d'explication ? Est-ce que les collègues rennais qui avaient formulé quelques demandes de permutation sur les collègues sont en mesure de présenter les permutations envisagées ou envisageables ? M. LE BOUGEANT.

Mme ANDRO : Nous avons transmis l'information, il s'agissait de permuter des suppléants avec des titulaires.

M. CHENUT, Président : Les éléments ont été donnés ?

Mme ANDRO : Oui. Donc permutation entre titulaires et suppléants sur trois collègues, et substitution d'un nom sur un collègue.

M. CHENUT, Président : Ces précisions étant apportées. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. On vient de m'indiquer qu'il y a un petit souci avec la commission consultative des services publics. On a désigné pour la minorité deux titulaires et deux suppléants, parmi les titulaires Aude de LA VERGNE et suppléant Aymar de GOUVION-SAINT-CYR, ils ne peuvent a priori pas siéger dans cette commission consultative des services publics parce qu'ils siègent au parc. Il faut donc que l'on vous propose deux autres noms.

M. CHENUT, Président : Je pense que vous allez y arriver.

Mme LE CALLENNEC : Oui, mais pas comme cela, spontanément immédiatement.

M. CHENUT, Président : Vous avez besoin de quelques minutes ?

Mme LE CALLENNEC : Oui, je veux bien. Peut-on faire une mini suspension de séance ?

M. CHENUT, Président : Nous faisons une courte suspension de séance.

.....suspension de séance.....

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC, je crois que vous avez des propositions honnêtes certainement à nous faire.

Mme LE CALLENNEC : Tout à fait. Nous proposons pour la commission consultative des services publics en titulaire : M. PAUTREL et Mme DE LA VERGNE. Et en suppléants : Mme BIARD et Mme DREAN. On laisse au Parc départemental Mme GUYON et M. de GOUVION-SAINT-CYR.

M. CHENUT, Président : Je vous propose de prendre acte de ces modifications. Je vais rappeler les quelques autres modifications :

Sur la maison de retraite Saint-Cyr, Mme BRIAND laisserait la place à Mme DEBROISE.

Pour le collègue Anne de Bretagne, M. BONGART serait titulaire et M. LE BOUGEANT suppléant.

Pour le collègue Les Chalais, Mme ANDRO serait positionnée à la place de Mme HAKNI-ROBIN.

Pour le collègue Le Landry, Mme HAKNI-ROBIN serait titulaire et Mme DEBROISE suppléante.

Pour la commission départementale de coopération intercommunale, M. ANDRÉ serait positionné à la place de Mme COURTEILLE.

Voilà les quelques modifications résultant d'accords amiables qui ont pu être entérinées.

Sur le conseil portuaire de Cancale, M. LEFEUVRE à la place de Mme DUGUEPEROUX. M. BOURCIER.

M. BOURCIER : Il y a une modification pour les représentants à la SADIV également. Je ne sais pas si cela a circulé.

M. CHENUT, Président : SADIV : M. BOURCIER à la place de Mme MICHENOT.

En a-t-on terminé des ajustements ? Par rapport à la situation de Mme DE LA VERGNE, entre le Parc et la commission consultative des services publics locaux, quel est l'endroit où vous restez ?

Mme DE LA VERGNE : Je reste à la commission consultative des services publics locaux.

M. CHENUT, Président : Et donc, vous n'êtes plus présente au Parc. Nous en avons donc terminé. Je propose, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, de procéder au vote. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je crois que nous allons réussir à atteindre le vote global et unanime que vous souhaitiez. Je souligne encore les efforts qui ont été faits de part et d'autre, et très sincèrement. Il nous reste deux petits sujets sur lesquels, s'il est possible, nous demandons un vote séparé. Cela concerne le port de Cancale, cela ne vous atteindra pas puisque nous avons eu un moment d'espoir à vous entendre modifier les responsables désignés par le Conseil départemental, et un deuxième vote sur l'IAV, compte tenu de ce que nous avons avancé comme arguments. Sur le reste, vous pouvez compter sur nous pour ce vote à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Je vous propose donc de procéder sur les deux points qui font l'objet de vote spécifique, et qu'ensuite, ces deux questions soient déduites du vote qui suivra.

Sur le port de Cancale, par rapport à la proposition de la majorité que nous maintenons telle qu'elle a été proposée, qui est contre ? Qui s'abstient ? 22 abstentions. Qui est pour ? Le rapport est adopté à la majorité.

Sur la question de l'IAV, donc en restant sur la base de la proposition de la majorité de quatre représentants. Je redis le pourquoi, ce n'était pas notre volonté initiale, mais eu égard aux enjeux de gouvernance sur cet établissement, nous maintenons notre nouvelle proposition à 4 représentants de la majorité. Qui est contre ? 22. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le rapport est adopté à la majorité.

Je reviens sur le vote général, c'est-à-dire sur tout le reste, qui est sans doute beaucoup plus important que ces deux points. Sur ce vote général, qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Le rapport est adopté. Merci aux uns et aux autres.

Je tiens à souligner l'esprit d'ouverture qui a animé la majorité dans ces propositions, l'esprit aussi de responsabilité de la minorité qui a su concilier son envie de s'impliquer très fortement et le champ du possible et des équilibres aussi qu'il convenait de prendre en compte, mais qui permet d'aboutir à ce résultat qui témoigne aussi, ce que je retiendrai principalement, la volonté de chacun de s'investir pleinement

au service de l'Institution départementale. Chacun ayant en permanence à l'esprit que dans ces instances, il est le représentant de l'Institution et non pas simplement de tel ou tel territoire. En tout cas, merci.

Ceci va nous permettre de nous mettre en phase opérationnelle, vous avez vu la diversité de la tâche, sa multiplicité et les efforts des uns et des autres, nous ne serons pas de trop pour faire face à l'ampleur de la tâche qui nous attend.

Je propose que l'on reprenne le cours de notre ordre du jour.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. MARQUET sur le rapport relatif au soutien au groupe Chapin Montfort pour la reprise du site AIM d'Antrain et le développement de son site Vezin le Coquet.

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 – RAPPORT 11-1

SOUTIEN AU GROUPE CHAPIN-MONTFORT POUR LA REPRISE DU SITE AIM D'ANTRAIN ET LE DEVELOPPEMENT DE SON SITE VEZIN LE COQUET

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais essayer effectivement d'être concis sur ce sujet, même si n'échappe à personne l'enjeu par rapport au développement de ces sites et surtout, à la sauvegarde de l'emploi.

Il s'agit d'une délibération sur le soutien au groupe Chapin-Montfort pour à la fois la reprise du site AIM d'Antrain et le développement de son site de Vézin-le-Coquet.

Je ne refais pas l'historique, vous avez tous suivi de très près l'actualité à ce propos, sachant que le 31 mars, le Tribunal de commerce de Coutances a rendu son jugement et s'est prononcé en faveur de la reprise du site d'Antrain par le groupe Chapin-Montfort.

Ce qui vous est proposé dans cette délibération a bien évidemment été bien discuté au sein de la commission qui s'est exprimée à l'unanimité favorablement sur les propositions qui vous sont faites.

Elles sont de deux natures, à la fois des propositions à caractère défensif : quand il s'agit du sujet de la reprise de l'abattoir AIM d'Antrain, et il s'agit aussi de propositions que l'on pourrait qualifier sans doute de plus offensives, d'une certaine manière, quand il s'agit d'accroître la capacité de production du site Établissement Jean Chapin à Vezin-le-Coquet.

Dans les deux cas, cela se traduit par une proposition de soutien financier des deux collectivités territoriales : Conseil régional et Conseil départemental. Pour un montant global en ce qui concerne la reprise de l'abattoir AIM d'Antrain d'un montant total de 1 050 000 €. Avec une participation moitié-moitié, il vous est donc proposé considérant qu'il y a un fort enjeu de consolidation de la filière en Ille-et-Vilaine et évidemment sur ce site de maintien de l'emploi, d'accorder une subvention de 225 000 € d'une part et une avance remboursable de 300 000 €. Il s'agit d'une certaine manière d'une création, puisque le groupe AIM sur Antrain disparaît, c'est donc une nouvelle entreprise qui se crée. Il s'agit également de défendre un certain nombre

d'emplois : 70 plus 20. C'est donc en cela que je vous disais que nous sommes dans une stratégie défensive.

Sur le second volet, comme je vous l'indiquais, il s'agit d'accroître la capacité de production du site de Vezin-le-Coquet. Un programme d'investissement est prévu par l'entreprise elle-même, il porte sur une enveloppe importante globale de 4 802 000 €. Il vous est donc proposé d'apporter un soutien exceptionnel à hauteur de 150 000 €, sous forme de subvention au titre du plan de relance 2015. Sachant qu'un certain nombre de soutiens sont également apportés, vous les trouverez dans la délibération, par le Conseil régional et Rennes Métropole.

Voilà ce que je voulais vous dire de façon très succincte et surtout très concise, en espérant être allé à l'essentiel.

Simplement vous dire aussi peut-être, qu'à ce stade, ce dossier est suivi, mais le terme n'est pas le bon ; il a été traité avec beaucoup d'attention à la fois par les élus de l'Assemblée précédente, mais aussi par les services qui, depuis de nombreux mois, font un travail remarquable pour trouver des solutions avec les autres collectivités, solutions qui permettent à la fois de sauvegarder des emplois, et d'assurer le développement du site sur Vezin le Coquet. Je pense qu'il est important à ce stade de dire que nous sommes effectivement arrivés à une solution qui, nous l'espérons, permettra à la fois de sauvegarder, mais aussi de développer. L'enjeu est aussi le développement de la filière sur le territoire, avec tout ce que cela représente en termes d'enjeux économiques sur notre territoire sur la filière d'élevage. Il faut donc impérativement, et nous en sommes tous conscients, avoir des outils d'abattage en particulier qui soient performants et qui garantissent une continuité dans le temps, un bon développement de cette filière sur le territoire. C'est aussi tout l'enjeu et c'est aussi pour cela que nous avons voulu accompagner cet investissement, en particulier sur le site de Vezin le Coquet. Voilà M. le Président.

Le débat a été très intéressant au niveau de la commission, nous avons souligné un certain nombre de points que je vais me permettre de rappeler, je pense que c'est important aussi par rapport à nos collègues de la commission. Une remarque en particulier a été soulignée sur la nécessité de veiller également à la production en amont, puisqu'il s'agit bien de faire de l'abattage et de faire du traitement en aval, mais il s'agit aussi de faire en sorte que la filière soit approvisionnée. Je pense que cette remarque a été faite par nos collègues, je pense que c'est aussi une intention que nous avons tous sur le développement de la filière de l'élevage sur notre territoire.

Des remarques ont été faites également sur les modalités pratiques et techniques de manière à ce que les versements puissent se faire rapidement. Je pense qu'on a mis en place aussi des dispositifs qui permettront d'aller très vite dans l'accompagnement financier. Un autre souci de nos collègues, qui fera partie des débats des prochaines commissions, était de garder une certaine cohérence dans nos critères d'attribution d'aides sachant qu'ici, tout le monde a bien admis qu'il s'agissait d'un dossier, sans doute pour certains aspects, assez dérogatoire par rapport aux pratiques qu'on avait jusqu'à maintenant, mais l'enjeu en vaut vraiment la chandelle, à l'unanimité tous les membres de la commission ont approuvé ces propositions. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci M. MARQUET pour cette présentation synthétique sur un dossier dont chacun a bien mesuré les enjeux stratégiques bien au-delà du territoire même, sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? M. MAHIEU, M. BENOIT, M. BOURGEOUX.

M. MAHIEU : M. le Président, nous avons effectivement une première session sous la nouvelle mandature, et je crois que le dossier qui est présenté est tout à fait emblématique et l'introduction même du document qui a été transmis vise à rechercher une solution industrielle pérenne. Effectivement, je vais m'autoriser une métaphore, c'est vrai que l'ombre plane sur l'emploi et sur les activités, mais il ne faut pas oublier que ce qui va être important pour notre département, c'est que le soleil brille sur les agricultures de ce département. Je veux rappeler simplement à l'Assemblée que l'Ille-et-Vilaine avec 304 000 tonnes, c'est 27 % de l'abattage des porcs bretons et que l'Ille-et-Vilaine avec 152 000 tonnes, c'est 47 % de l'abattage des bovins. Effectivement, on ne peut pas imaginer maintenir des outils industriels si on n'utilise pas les mêmes mots justes qui sont appliqués à cette proposition de l'accompagnement, à savoir le pacte productif pour que la productivité accompagne aussi le développement de nos agricultures ; et qu'en même temps la notion de relance départementale pour l'activité économique soit aussi au service de la relance et du développement de nos agricultures sur le territoire. Donc, les deux choses sont liées, je souhaite simplement qu'en même temps qu'on accompagne ce projet, on soit éclairés pour les débats ultérieurs lorsqu'il faudra conforter et développer les agricultures de ce département puisque ce sont elles qui sont créatrices ensuite dans la chaîne de la valeur d'emplois et de richesse économique et sociale pour l'ensemble du département.

M. CHENUT, Président : Merci. M. BENOIT.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. Ce sera un message convergent avec celui de Pierre-Yves MAHIEU et c'est un débat qui nous a animés tout au cours du dernier mandat de ce qu'était le Conseil général. La question du soutien aux filières dites de production. Je le dis pour vous, M. le rapporteur, parce que vous êtes en charge d'une délégation importante dans notre département d'Ille-et-Vilaine, l'économie, l'emploi parmi lesquelles figure la question de l'agriculture et le fait de soutenir l'agriculture de production, on voit bien tous les enjeux notamment de concilier les enjeux environnementaux et les enjeux de production agricole, donc les enjeux économiques, c'est difficile, mais comme l'indique Pierre-Yves MAHIEU, il faut vraiment que l'on garde comme objectif que le département d'Ille-et-Vilaine reste dans le concert des départements de France dans le peloton de tête de la production. À l'intérieur de l'Ille-et-Vilaine, il n'échappe à personne qu'il y a des territoires qui sont plus particulièrement prédestinés à la production agricole et c'est directement à partir de cette production agricole que les outils de transformation doivent être connectés. Pour ce dossier précis des abattoirs industriels de la Manche, on franchit là un nouveau palier, on peut s'en réjouir, mais je dirais que ce n'est qu'une étape parce que je pense que le dossier n'est pas terminé.

Je voudrais saisir l'opportunité, l'occasion de ce dossier pour dire aussi – et cela va aller dans le sens de ce qu'on a évoqué lundi en Commission permanente et ce qui a été dit depuis ce matin – par rapport au développement économique que ce soit la création d'entreprises, que ce soit la transmission ou que ce soit la reprise d'activité ou d'entreprises en difficulté, il faut qu'on s'efforce, j'en suis convaincu dans l'Ouest breton, mais plus particulièrement dans notre département, de définir un protocole simple, efficace, qui vise à réduire le nombre d'interlocuteurs pour ce qui concerne les porteurs de projets, qu'ils soient créateurs d'entreprise, en démarche de transmission ou qu'ils soient dans des projets de reprise. À la lumière de ce dossier, on a bien vu, chacun a pris sa part de travail et on ne peut que s'en féliciter depuis la Communauté de communes jusqu'à l'État en passant par le Conseil départemental, la Région, le Pôle emploi, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la

Consommation, du Travail et de l'Emploi) mais on voit bien quand même que la multiplicité des intervenants complique malgré tout la vie des repreneurs et fait que les dossiers sont complexes.

Il y a une autre difficulté, c'est d'associer en permanence le niveau local sur deux points : il y a tout d'abord le partage de la stratégie et de l'information, la mise à niveau de la formation qui concerne les salariés des entreprises concernées, même si je comprends très bien qu'à chaque étape, certaines choses peuvent être dites, mais tout ne peut pas être dévoilé en termes de stratégie, notamment lorsqu'il y a plusieurs repreneurs, mais il y a là quand même un sujet donc un questionnement donc le partage de l'information, les procédures, les protocoles, la réduction du nombre d'interlocuteurs et puis, pour moi très important, l'association permanente des élus locaux : maires, conseillers municipaux, plus particulièrement sur ce dossier je pense à la municipalité d'Antrain, mais aussi à la Communauté de communes. Il est indispensable que, régulièrement, il y ait un rapport d'étape, on ne peut pas se contenter lorsqu'on est un élu local d'apprendre les dénouements successifs d'un tel dossier par voie de presse. Il faut véritablement que les élus territoriaux soient associés. Je n'ai pas évoqué les Conseils départementaux, mais cela me paraît tellement naturel.

Voilà M. le Président, à la lumière de ce dossier les propos que je souhaitais tenir en terminant que la notion de production connectée à ces outils de transformation, c'est quelque chose que nous devons toujours garder en tête. Merci.

M. CHENUT, Président : M. BOURGEOUX.

M. BOURGEOUX : M. le Président, M. le rapporteur l'a bien dit, il est bien sûr évident qu'il faut aider. Simplement malheureusement dans nos six prochaines années, nous risquons d'avoir d'autres situations du même genre. Il a bien expliqué qu'il faudrait quand même qu'on arrive à mettre un minimum d'outils en place qui permettent, si malheureusement on devait avoir plusieurs cas, de ne pas venir nous taxer après de favoritisme des uns par rapport aux autres, de façon à ce qu'on puisse expliquer une certaine cohérence dans l'aide qu'on peut apporter à ce type de situation. M. le rapporteur l'a bien dit au début de son propos.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET.

M. MARQUET : Je pense que cela n'appelle pas beaucoup de commentaires de ma part. Simplement sur le dernier point qui vient d'être évoqué, je rappellerai aussi qu'on va être dans un contexte les prochains mois qui va être un contexte assez particulier puisque ce que nous décidons là, il n'est pas sûr que nous puissions le décider dans les quelques mois qui viennent. Donc, j'élargis totalement le cadre de la proposition de la délibération qui est là, nous aurons aussi une réflexion à avoir sur nos modes de transition par rapport aux répartitions des rôles entre les différentes collectivités et évidemment, cela fera partie aussi du travail de la commission 1. Parce qu'on n'imagine pas, je pense, les uns et les autres, qu'à un moment ou un autre, nous n'ayons pas d'une certaine façon, peut-être sous des modalités qui ne seront plus les mêmes, une influence, une intervention sur le champ économique. On voit bien que de toute façon, compte tenu de la proximité que vous soulignez M. BENOÎT, nous serons en tout état de cause les uns et les autres sur nos territoires interpellés par rapport à des situations difficiles et M. BOURGEOUX vient également de l'exprimer.

Sur les enjeux, évidemment il y a deux enjeux, je les partage totalement, il y a l'enjeu effectivement de la production et le maintien d'une production. On l'a dit lors des

débats dans les Assemblées précédentes en quantité, moi j'ajouterais aussi et nous sommes tous d'accord là-dessus, en qualité de manière à pouvoir aussi faire en sorte que nous puissions tenir les deux bouts du problème. A la fois maintenir une capacité de production importante, et c'est l'enjeu du département d'Ille-et-Vilaine, mais aussi que nous soyons en capacité d'assurer un développement durable de notre territoire et qui ne soit pas en contradiction avec d'autres types de développement de notre territoire, en particulier des développements touristiques puisque cela fait partie aussi des débats que nous avons eus antérieurement. En tout cas, je pense que nous sommes tous persuadés des enjeux, de ces deux enjeux-là et il faudra trouver les bonnes modalités pour que nous puissions faire jouer ces deux enjeux de façon cohérente.

Je reviens sur la conduite de ce dossier. D'abord, le souci de simplification. Je pense que tous les interlocuteurs autour de ce dossier ont tous été animés par un souci de simplification et de rapidité, d'efficacité. Et puis ensuite, le souci d'information, je crois qu'effectivement il faut être conscient qu'il y a des moments où l'on peut donner de l'information et des moments où on ne peut pas la donner parce qu'on est dans des phases de négociations qui sont quelquefois un peu délicates. Mais en tout état de cause, je ne ferai pas l'exercice parce que ce serait trop long, de toutes les étapes qui ont constitué un peu la gestion de ce dossier au fil du temps et la manière dont les différentes instances, élus, collectivités, y compris collectivités de proximité, ont été associés dans les discussions, mais elles sont nombreuses. M. BENOIT le sait bien et nous avons même eu d'ailleurs quelques félicitations si je puis dire de collectivités vis-à-vis de nous, vis-à-vis de nos services en particulier, pour souligner la qualité du dialogue qui s'est instauré. Je pense que c'est important aussi à ce stade – là de le rappeler.

M. CHENUT, Président : Merci. Juste quelques points. Normalement, après le rapporteur, on n'y revient pas. M. BENOIT.

M. BENOÎT : Après le rapporteur, c'est après le Président, non ? Après le rapporteur, oui, après le Président, non. M. le Président, merci. M. MARQUET, la particularité de ce dossier, c'est que c'est sur deux sites sur deux départements, deux régions, donc cela a mobilisé un nombre d'interlocuteurs quand même conséquent. Je voulais saluer sur ce dossier le travail de Philippe BONNIN qui a exercé sur le suivi de ce dossier un travail que je qualifierais d'exemplaire, donc comme j'ai eu la chance de travailler avec lui sur ce dossier, je souhaitais saluer le travail qui a été le sien sur ce dossier.

M. CHENUT, Président : Merci. Voilà qui méritait d'être dit. Par ailleurs, quelques éléments de considération par rapport aux différents propos qui ont été tenus. À plusieurs reprises, il y a eu la référence bien sûr à la notion d'agriculture de production. Je pense qu'on se peut se mettre d'accord là-dessus avec simplement quand même un postulat qui est de dire qu'il n'y a pas qu'un modèle d'agriculture de production et qu'il y a une pluralité d'approches pour une agriculture efficiente et de production et qui notamment intègre pleinement toute une série de préoccupations d'ordre environnemental qu'on ne doit pas opposer, mais qui de toute façon font qu'elles s'imposent à nous tous. Je crois qu'il faut conserver bien ceci à l'esprit, donc cette précaution, je pense qu'elle mérite d'être reprise et réaffirmée.

Sur la question de la conduite de ce dispositif, M. BENOÎT vous avez évoqué à plusieurs reprises la diversité des intervenants, mais je pense que par-delà cette situation qui est une situation de fait, ce qui compte, a été leur capacité à se mettre en

ligne extrêmement rapidement et à donner une unité de tempo, de conduite d'opérations dans lesquelles chacun a vraiment eu à cœur non pas de tirer son épingle chacun de son côté, mais de jouer collectif. Et, je dois dire que dans ce dossier en particulier, l'articulation entre la Région et le Département a été exemplaire, que nous sommes à un niveau d'intervention équivalent à celui de nos collègues de la Région, et que l'on a su montrer une efficacité et un souci de réactivité y compris, je le rappelle, juste dans les derniers jours de l'année quand il a fallu que toutes affaires cessantes, nos services, en ayant eu les instructions, se mettent en situation. Quand on connaît les règles de la comptabilité publique, assurer un dispositif d'avance sur salaire en temps réel, et je remercie à nouveau M. GILLOUARD vous le direz à vos collaborateurs – le travail qui a été fait n'était pas un travail facile et il a été fait dans les meilleures conditions.

Sur la question du partage de l'information, bien sûr sur les grands principes, mais néanmoins vous le savez parfaitement que lorsque l'on est dans des phases de négociations avec des repreneurs potentiels, il y a de la négociation qui relève véritablement du droit des entreprises, du secret des propositions. Toute initiative intempestive à ce moment-là peut être aussi de nature à faire capoter une discussion parce qu'il y a aussi des jeux de rôles, des postures. Il y a des repreneurs qui peuvent être en position concurrentielle à un moment donné et que nous avons véritablement veillé dans la conduite de ce dossier à la fois à concilier les impératifs de transparence, mais aussi de confidentialité, l'objectif étant bien l'efficacité finale.

Par ailleurs, c'est un dossier dans lequel j'ai décidé très tôt de m'investir aussi aux côtés de nos collègues personnellement. J'ai déjà pu rencontrer les salariés et la direction du groupe sur le site. Donc, je crois que ce qui a prévalu également, parce que quand on est dans une phase de perspective de liquidation et que des repreneurs se manifestent, c'est la capacité des acteurs publics à créer la confiance quand il faut prendre des décisions, savoir est-ce que c'est de l'affichage ou est-ce qu'on ira au bout des engagements pris. Par exemple, j'ai été très concrètement interrogé à un moment où le renouvellement de l'instance était en devenir. Il était important de porter un message de conviction et d'engagement fort parce que c'est ce climat de confiance qui a aussi permis à des opérateurs privés de s'engager de façon ferme et définitive à un moment où tout pouvait basculer y compris parce qu'il faut faire face parfois à des rumeurs, à des informations non vérifiées.

Donc, c'est tout ce travail - là qui est quand même un travail qui doit se faire avec beaucoup de finesse et d'implication.

Vous m'aviez écrit il y a quelques jours et je vous avais donc également répondu M. BENOÎT. Je sais parfois votre certaine façon, vous conduit à des propos qui vont un peu loin notamment vous évoquiez « *un grand renfort de communiqués* ». Il n'y a eu qu'un communiqué et en plus dans un souci justement de sobriété, c'était un communiqué commun Région-Département. Il n'y en a eu qu'un. Il a fait l'objet de plusieurs publications selon les éditions, mais il n'y a eu qu'un communiqué. Et, je crois qu'au nombre de communiqués pour tout vous dire, vous menez à la marque si on fait le total de ce qui s'est passé dans différentes publications. Mais, je voulais simplement vous le dire, il n'y a pas eu d'ébauches de communiqués, c'était un seul communiqué et Département-Région pour plus de clarté et de lisibilité.

Aujourd'hui, nous arrivons à un niveau d'engagement significatif. Et, bien évidemment, ce qui a été dit sur la constitution d'un groupe de réflexions et de travail sur nos modalités d'intervention dans ce domaine, je le redis aussi, dans des

perspectives qui sont des perspectives de transition. Les parlementaires vont remettre – et vous en êtes M. BENOÎT – sur le chantier la loi NOTRE que les perspectives d'intervention dans le domaine économique vont très manifestement être recentrées vers un leadership régional à l'horizon 2017. Je n'ai pas sur ce point d'opposition de principe, ce que ce qui compte, c'est si on va vers plus d'efficacité. Mais, je redis qu'en attendant, en 2015 et en 2016, le département d'Ille-et-Vilaine doit exercer pleinement la totalité des responsabilités qui peuvent être les siennes parce que justement le contexte économique – on évoquait ce matin la situation de l'emploi – ne justifierait aucun désengagement ni abandon dans cette période de transition, on doit assumer nos responsabilités. Je remercie à nouveau tous ceux qui ont œuvré sur ce dossier.

Tout n'est pas encore stabilisé et d'ailleurs je crois que M. le Préfet s'apprête à réunir une table ronde des opérateurs les plus directement concernés. Là aussi, je pense qu'il faut une certaine mesure. Si on veut éviter que ce soit une grande messe, il faut que ce soient véritablement les décideurs, c'est-à-dire ceux qui ont une légitimité politique ou ceux qui représentent des institutions, qui participent au tour de table financier. Beaucoup de personnes peuvent avoir un avis sur la question, mais pas nécessairement les moyens de s'impliquer directement. Mon collègue l'a d'ailleurs indiqué, les élus du secteur et notamment Mme le Maire d'Antrain, nous ont envoyé un courrier de remerciement pour la qualité de l'implication départementale et la qualité de la relation nouée entre la commune et le Département dans la conduite de ce dossier. Voilà quelques éléments que je tenais à apporter à vos connaissances. Nous allons donc pouvoir passer au vote sur ce rapport, dont je redis l'importance.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Donc, l'unanimité sur ce dossier. Le rapport est adopté.

Nous allons donc poursuivre bien sûr avec la plus grande attention l'évolution, l'examen de l'évolution de ce dossier notamment lors de la prochaine table ronde que doit organiser M. le Préfet dans les jours qui viennent.

M. CHENUT, Président : Je donne la parole à M. ANDRE sur le rapport relatif au plan de relance de l'activité économique 2015 – Rapport d'étape.

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 1 – RAPPORT 11-2

PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2015 RAPPORT D'ETAPE

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous n'avons pas à travers ce rapport à délibérer à proprement parler, mais à prendre acte du point d'étape que nous proposons de faire au sujet d'un dispositif que les uns et les autres connaissent bien et qui s'intitule le plan de relance que le Département a souhaité mettre en œuvre voici maintenant deux mois. Point d'étape qui intervient quelques jours avant une réunion d'installation de la nouvelle commission désignée au sein de notre Assemblée pour suivre ce plan exceptionnel de soutien dont je tiens à rappeler que ce n'est pas un plan de soutien aux communes ou aux acteurs publics, maîtres d'ouvrage, mais plutôt bel et bien un plan de soutien à l'économie, à

l'emploi et donc aux entreprises et aux salariés afin de leur offrir par l'investissement public l'effet levier que le contexte exige, compte tenu des carnets de commandes actuels.

Je rappelle donc les grandes masses de ce plan de relance départementale, c'est une enveloppe de 30 M€. Qui se ventile en deux grandes enveloppes : en premier lieu l'ensemble des projets d'investissement qui relèvent des compétences obligatoires du département, c'est une enveloppe de 13,5 M€. Et puis, la seconde grande enveloppe, ce sont tous les projets d'investissement qui relèvent des compétences facultatives des départements et portés par des acteurs publics ou privés, mais en lien avec des compétences facultatives, c'est une enveloppe d'un peu plus de 17 M€.

Si on veut s'intéresser à l'état de consommation de la première enveloppe, c'est-à-dire celle qui concerne les projets d'investissements relatifs aux compétences obligatoires du Département. Il y a une première série de projets qui concernent tous les travaux routiers pour lesquels une enveloppe de 7,1 M€ a été fléchée au budget. Que trouve-t-on à l'intérieur de ces travaux routiers ? D'abord, un programme de grosses réparations sur nos routes départementales : 3,6 M€. Ce programme est en cours de définition, Christophe MARTINS s'il le souhaite pourra nous en dire plus. Peut-être pas aujourd'hui, mais dans les jours ou semaines à venir. Qu'est-ce que cela concerne ? Essentiellement des opérations d'assainissement des plateformes routières et puis des opérations d'enrobés pour les routes qui le nécessitent.

Toujours au chapitre des routes, on a quelques opérations de sécurité également qui sont prévues à hauteur de 1 M€ et enfin en matière routière, la possibilité offerte par ce plan de relance d'anticiper des grands travaux puisque l'enveloppe consacrée à cela s'élève à 2,5 M€, qui concernent deux opérations actuellement à l'étude : la première c'est une bretelle d'accès sur la route départementale 777 sur la commune d'Essé et l'opération rocade de Fougères dont la réalisation effective, pour ce qui concerne le chantier, est prévue en 2016. Première enveloppe consacrée aux routes, 7,1 M€.

On a aussi une enveloppe dédiée à des travaux d'investissement au sein des collèges, ce sont sept projets supplémentaires par rapport à notre PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) collèges qui a pu trouver son financement par le biais de cette enveloppe du plan de relance pour un montant total de 4 M€. Je n'ai pas ici le détail de ces collèges, on pourra vous les donner en sachant que l'essentiel de ces travaux dans les collèges devront être réalisés pour la fin de l'année 2015. Et puis on a une plus petite enveloppe de 450 000 € pour des travaux dans les autres bâtiments de propriété départementale, au profit des bâtiments des CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) ou autres locaux techniques occupés par les services départementaux.

Enfin, un chapitre toujours dans le champ des compétences obligatoires du département que permet le financement de ce plan de relance, les travaux sur les espaces naturels sensibles et les voies vertes. Avec un dossier principalement, la restauration du viaduc entre Messac et Guipry, appelée voie verte dont les travaux et diagnostics ont révélé la présence d'amiante, ce qui fait que le coût de cette opération va être bien plus élevé que l'enveloppe initialement prévue, on constate donc que ce plan de relance est vraiment utile pour faire face au surcoût de cette opération.

Enfin, dans le domaine des compétences obligatoires du Département, le plan de relance permet un soutien aux projets d'investissement des établissements médico-sociaux. Établissements de l'enfance, mais de façon plus conséquente, pour les établissements de personnes âgées et des personnes handicapées (PAPH). Pour ces

derniers, ce sont 19 projets PAPH qui ont fait d'ores et déjà l'objet d'une décision de subventions pour un montant à peu près équivalent à 1 M€ et s'agissant de l'enfance, ce sont sept projets de travaux qui concernent les établissements de l'enfance, pour un montant de 220 000 € de subventions attribuées.

Au total, sur cette première grande enveloppe concernant les compétences obligatoires du Département, sur les 13 M€ fléchés, le degré d'engagement aujourd'hui est à hauteur de 4,5 M€, soit un tiers de l'enveloppe.

Autre seconde grande partie de ce plan de relance, les projets relevant des compétences facultatives du Département et du soutien aux projets portés par les territoires. Un premier volet, abordé en filigrane par Bernard MARQUET à travers le rapport précédent, c'est le soutien aux projets d'investissement des acteurs économiques. Le plan de relance départemental permet un doublement des enveloppes dédiées au financement de projets d'investissement des artisans et des commerçants, je pense au dispositif Cap 35 qui a pu bénéficier d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 250 000 €, mais aide aussi aux projets d'investissement des PME (Petite et Moyenne Entreprise) de production à travers le dispositif Fonds de soutien qui a pu grâce au plan de relance être augmenté de 750 000 €.

Au-delà de ces projets à vocation économique, un volet important du plan de relance qui est le volet logement, financement du logement. Je n'ai pas besoin de faire de dessin sur le fait que le soutien complémentaire à la politique de l'habitat impacte positivement directement le secteur du bâtiment qui est très demandeur en la matière. Je tiens à indiquer que c'est plus de 3,8 M€ qui sont dédiés à ces mesures de soutien pour le logement à travers différents dispositifs : le plan de relance permet de financer 120 logements supplémentaires par rapport à la programmation initiale prévue par le Département donc les bailleurs sociaux, les organismes HLM ont été invités à nous faire remonter la programmation au regard de ces enveloppes dédiées, les premiers dossiers seront déposés courant mai et les derniers le seront avant la mi-octobre. Je tiens à indiquer que ce sont 120 logements supplémentaires que l'on va pouvoir financer, cela représente environ 14 M€ de travaux ce qui n'est pas négligeable.

Autre thématique toujours dans le domaine du logement, le Département soutient par le biais de ce plan de relance la réhabilitation thermique des logements sociaux en abondant l'enveloppe de 2015 de 150 000 €, ce sont 50 logements supplémentaires qui vont pouvoir être réhabilités. Là aussi, cela fait travailler des entreprises du bâtiment, mais je n'insiste pas sur le gain en pouvoir d'achat que cela représente pour les personnes qui habitent ces logements et qui verront par le biais de ces travaux leur facture énergétique diminuée.

Enfin, sur le logement toujours, concernant l'aide aux travaux pour les propriétaires et les bailleurs privés, le Département a décidé par le biais de ce plan de relance de financer 290 projets en lieu et place de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), on voit là encore comment face au retard d'instruction du dispositif ANAH, le plan de relance permet une anticipation, une accélération des opérations de travaux dans les logements.

J'aborde maintenant une autre partie du plan de relance, la dernière partie du plan de relance qui est celle qui retient sans doute le plus l'attention des élus départementaux, voire communaux que nous sommes les uns et les autres, c'est le financement des projets de communes portés par les communes et les EPCI. Il y a là plusieurs thématiques qui ont été retenues comme critères d'éligibilité au plan de relance.

Premier sujet, c'est la revitalisation des centres bourgs, un appel à projets pour les communes de moins de 2 000 habitants qui visent à soutenir l'amorçage de projets en faveur de l'implantation de services ou de logements au cœur des bourgs. Le plan de relance a permis l'enveloppe supplémentaire de 570 000 € au titre de cette politique avec un appel à projets qui s'apprête à être lancé pour une décision que nous aurons à prendre sur les dossiers retenus au mois de juillet.

Le dispositif bouclier rural bénéficie aussi du plan de relance puisque l'enveloppe supplémentaire pour les actions au titre du bouclier rural est de 1 M€. Nous avons passé il y a quelques semaines, trois premiers dossiers pour une enveloppe globale de 500 000 €, nous aurons à en connaître de nouveaux dans les commissions permanentes à venir.

S'agissant du soutien exceptionnel aux projets de communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de façon diffuse, dans le cadre des critères qui étaient fixés par l'Assemblée précédente, il y a eu une première salve de décisions d'affectation prises au moment du vote du budget 2015 par notre Assemblée, 124 projets ont été retenus pour un montant de 7,8 M€ de subventions.

Nous aurons dans les semaines à venir à prendre des décisions sur le reste des dossiers pour lesquels des décisions n'avaient pas été prises à ce jour.

Au total sur cette deuxième enveloppe, ce sont 10,2 M€ qui sont engagés, soit 60 % de l'enveloppe. Voilà ce que je pouvais dire M. le Président, sur ce point d'étape concernant le plan de relance en précisant et ce sera ma conclusion que pas plus tard que lundi, je réunirai pour son installation la commission plan de relance, donc composée d'élus de la majorité et de la minorité, certains y étaient déjà, certains seront nouveaux. On aura un certain nombre de questions à se poser lundi notamment sur la fongibilité possible entre enveloppe ou sous enveloppe pour faire en sorte que compte tenu des besoins exprimés, le taux de consommation soit le plus satisfaisant possible et qu'au global, nous remplissions au mieux l'objectif de dépenses de ces 30 M€ qui avaient été votés par notre Assemblée et puis nous aurons aussi dès lundi à nous prononcer sur un certain nombre de réexamens de situations qui méritaient de l'être, soit par interprétation un peu stricte des critères tels qu'ils avaient été fixés, est-ce qu'on doit assouplir ou non, et puis nous aurons également à examiner des dossiers qui n'avaient peut-être pas été transmis dans les délais requis initialement. Est-ce qu'on doit assouplir un peu les choses ? C'est une des discussions que nous devons avoir lundi.

Mon souhait étant, et j'en terminerai là, que nous ne faisons pas traîner les décisions concernant ce plan de relance si on veut encore une fois que l'effet levier soit rapide et que l'effet économique soit rapidement constatable, il faut que notre processus de décision soit rapide, c'est la raison pour laquelle nous ferons en sorte que la commission ad hoc rende l'intégralité des décisions d'attribution le plus rapidement possible et, étant entendu que c'est un avis que notre commission fera au Président, qui prendra ses décisions en conséquence. Voilà M. le Président, ce que je souhaitais indiquer en guise de rapport d'étape.

M. CHENUT, Président : Merci pour cette présentation complète dont on a bien mesuré l'ensemble des différentes thématiques, que ce soit sur les dossiers dont je rappelle que l'on porte en maîtrise d'ouvrage directe, mais également ceux qui ont vocation à être relayés par d'autres partenaires institutionnels. Est-ce qu'il y a des demandes interventions ? M. BOURGEOUX, M. PAUTREL, Mme DAUGAN.

M. BOURGEOUX : Juste une remarque rapide, on l'a dit en commission : il y a eu un peu d'incompréhension lorsqu'il y a eu l'appel à projets de la part de petites communes surtout. Lorsqu'on est passés la première fois, puisque je faisais partie de ce comité auparavant, on n'a retenu que des projets de construction et c'est vrai que lorsque l'on avait fait l'appel à projets, on avait aussi évoqué la possibilité de pouvoir aider d'autres types de travaux, de voirie, aménagement et autres. Cela a été dit tout à l'heure en commission et M. ANDRE a dit qu'il y aurait un regard porté sur certains dossiers. Merci.

M. PAUTREL : Il est vrai qu'à l'époque, quand nous avons validé ce plan de relance de 30 M€, c'était pour soutenir l'activité économique et notamment les secteurs d'activité du bâtiment et des travaux publics. On doit travailler le lundi 4 mai prochain sur la deuxième tranche de dossiers qui seront validés, il y a urgence à le faire et il faut qu'on le fasse rapidement et bien.

Tout à l'heure, on a évoqué le dossier AIM, un dossier qui a fait les titres de la presse parce qu'il y avait plusieurs centaines de salariés qui ont perdu leur emploi, qui ont été licenciés, mais tous les jours, on a des PME, des artisans, qui déposent le bilan, qui sont mis en liquidation judiciaire et ce sont deux, trois, quatre ou cinq emplois qui sont supprimés par ci et par là et si on devait faire l'addition de toutes ces petites structures qui sont mises en liquidation et amenées à licencier leur personnel, cela fait également plusieurs centaines d'emplois qui sont supprimés.

Les communes aujourd'hui sont en attente d'une réponse officielle définitive pour lancer des projets. Les communes ont réfléchi en fin d'année 2014 et début d'année 2015 pour présenter leurs projets, elles ont été réactives, elles ont déposé leurs dossiers en temps et en heure globalement, et aujourd'hui, elles sont dans cette situation d'attente. Est-ce qu'on aura un financement et si on a un financement, de combien ? Il avait été avancé des taux de subventions, des montants et aujourd'hui, les choses sont un peu moins vraies. Si lundi 4 mai, on devait valider des financements sur des projets communaux qui correspondraient à la moitié des financements prévus initialement, ce sont des projets qui ne verront pas le jour parce que pour que ces communes puissent lancer ces projets, elles ont besoin d'avoir le financement du plan de relance, mais également un financement à côté comme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Je ne voudrais surtout pas que dans l'analyse, on dise : tel projet, ce sera le plan de relance et l'autre projet, ce sera la DETR. Nous aurons alors un très fort mécontentement des élus locaux et je ne souhaite surtout pas qu'on vienne pénaliser nos territoires.

Dernier point, que l'on a déjà évoqué ensemble, notamment lundi en commission permanente : revoir le financement des travaux pour les commerces communaux dans le cadre du dispositif bouclier rural et donc du dispositif plan de relance. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. C'est une question complémentaire aux questions de mes collègues : je voudrais savoir s'il est possible d'obtenir le recensement des projets qui n'auraient pas été retenus et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus parce que peut-être ensuite, cela peut permettre un autre travail de notre Assemblée ou une autre instance. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, dans le prolongement de ce qu'a dit Louis

PAUTREL tout à l'heure par rapport aux collectivités qui avaient déposé un dossier en DETR, la subvention au titre du plan de relance a été minorée. Si ces communes ne pouvaient pas bénéficier de la subvention DETR, il serait souhaitable de revoir le montant de la subvention au titre du plan de relance puisqu'il y a eu une minoration initiale. Voilà M. le Président, merci.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS.

M. MARTINS : Je crois qu'on est face à un problème technique sur les dossiers DETR et plan de relance. Très clairement, nous avons décidé à la commission – et nous étions quelques anciens présents – de ne pas cumuler les deux jusqu'au plafond, c'eût été assez logique par rapport à certaines communes, on l'avait décidé de façon très consensuelle.

Le souci technique, c'est que nous avons eu – quand je dis nous, c'est le département d'Ille-et-Vilaine – la liste des communes touchant la DETR, mais que ces propres communes ne sont pas encore réformées par la préfecture, elles n'ont pas reçu la notification, ce qui crée un décalage dans le temps parce que pour nous, l'affaire est entre guillemets réglée, mais le maire lui, est en attente de la notification officielle de la Préfecture.

Ce que nous ne pouvons pas faire au titre du Préfet. J'espère que la semaine prochaine, ce sera résolu, on va prendre contact avec la préfecture pour voir à quel moment la notification officielle va être faite, cela ne devrait pas tarder d'ici fin de semaine prochaine, je pense qu'on devrait pouvoir informer les maires à la fois de la DETR et à la fois consolider après la réunion de lundi sous l'égide de notre collègue François ANDRÉ le plan de relance.

M. CHENUT, Président : Merci. M. le rapporteur.

M. ANDRÉ : Juste pour préciser et d'abord pour rassurer Louis PAUTREL. En toute hypothèse, les petites communes ne seront pas pénalisées parce que tout ce dont on parle là, c'est du plus. Qu'on module différemment ou qu'on fasse varier un peu les curseurs au gré des subventions touchées par ailleurs. On sera toujours dans du plus donc veillons collectivement à ce que les effets de ce plan de relance soient vraiment perçus comme une opportunité pour les territoires ruraux comme les autres de mettre en œuvre des projets, de faire aboutir des projets qui, si cette enveloppe n'avait pas été là, n'auraient pas vu le jour. Avec les effets économiques que cela implique. C'était la première précision que je voulais faire.

Sur tout le reste des questions techniques, je souhaite vraiment que la commission joue son rôle et qu'on regarde les hypothèses, les différentes problématiques posées, les scénarii possibles et que collectivement, comme cela a été fait jusqu'à présent, on élabore la meilleure réponse conforme à l'intérêt général pour faire en sorte que les notifications puissent suivre dans la foulée. J'indique à Mme DAUGAN, d'ailleurs, que je souhaite que le travail de notre commission soit le plus transparent possible et, que le moment venu, que l'on appartienne ou non à la commission, chacun puisse disposer de la liste des dossiers retenus, de la liste des dossiers qui n'ont pas été retenus. Seront mises à disposition des cartes très précises indiquant par des petits points les territoires ayant bénéficié d'une subvention, ayant déposé des dossiers et ceux s'étant vu attribuer une subvention. J'ajoute enfin que mon souhait, c'est que le moment venu aussi, nous puissions avoir un retour en commission, et ici dans cette Assemblée, de l'impact économique de notre plan de relance, c'est-à-dire qu'on puisse mesurer le volume en millions d'euros injectés pour quel type

d'entreprise, dans quel secteur et les retombées. Évidemment, on ne peut pas le faire tout de suite, mais nous devons nous mettre en ordre de marche pour faire en sorte que le moment venu, nous disposions de ces éléments, il s'agit tout simplement d'une bonne évaluation de nos politiques publiques.

M. CHENUT, Président : Merci. Mes propos vont tout à fait rejoindre l'introduction de notre rapporteur, je pense qu'il ne faudrait pas arriver à inverser l'ordre des facteurs dans l'approche et quand j'entends M. PAUTREL nous brandir déjà le fort mécontentement des élus locaux, je me dis quand même que ce serait un comble de se faire disputer alors qu'on apporte un dispositif totalement facultatif, 100 % à la charge du Département et dont plus de la moitié, 17 M€, est destiné à des tiers qui ne sont pas le Département.

C'est-à-dire très concrètement, et on l'a vu dans notre maquette budgétaire, qu'on accepte de s'endetter en lieu et place de ces partenaires donc quand même, M. PAUTREL, vous devez être vous aussi en capacité de rendre à l'Institution départementale ce qui lui revient et d'expliquer à ceux qui ne comprendraient pas, c'est quand même bien un geste tout à fait, je pense pouvoir le dire, remarquable du Département dans un contexte particulier. Et, par ailleurs, redire aussi que cette mesure a un caractère exceptionnel, c'est-à-dire qu'on ne rentre pas dans la mise en place d'un dispositif pérenne et reconductible chaque année, parce que lorsqu'on regardera d'un peu plus près l'ensemble de nos indicateurs financiers, on verra bien que les finances du Département ne supporteraient pas de devoir financer 30 M€ supplémentaires d'investissements ou même 20 M€ sur cette seule année, et on l'a dit en toute transparence au moment du budget. Ce recours se fait par le recours à l'emprunt parce que nous étions en capacité de le faire, mais il serait quand même assez mal venu que l'on se fasse disputer, si je puis dire, parce que ce n'est pas encore assez alors que véritablement, on est dans un domaine d'intervention totalement facultatif, conjoncturel, je le redis.

Par ailleurs, j'entends bien les difficultés de tout un pan entier de l'économie locale, mais je tiens aussi à redire que l'Institution publique n'est pas seule en cause dans ce dispositif, et à chaque difficulté, la seule réponse ne peut pas être la commande publique, ou alors il faut avoir un discours totalement en cohérence. Quand j'entends souvent la stigmatisation de la fiscalité de façon systématique, on ne peut redistribuer que ce que l'on prend, on doit toujours veiller à l'équilibre entre la colonne des recettes et celle des dépenses. Je pense donc qu'il faut aussi un esprit de responsabilité dans ces approches. Je pense que c'est tout à fait l'esprit de ce qu'a exposé notre rapporteur, une volonté de pragmatisme également sans créer d'effet d'aubaine non plus. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné, il ne reste que telle ou telle disponibilité qu'il faut ouvrir la porte à la totalité des demandes, quitte à se trouver dans l'incapacité de traiter ensuite celles qui pourtant étaient les plus prioritaires.

Dans l'esprit des choses, il y avait très clairement une volonté de prioriser l'activité du bâtiment parce que c'est celle qui fait appel au plus grand nombre de corps d'état. C'est celle qui est la plus disséminée sur l'ensemble du territoire alors que dans d'autres secteurs, on a plutôt quand même affaire à des entreprises de grande taille et que le cœur de cible, c'était bien les petites entreprises et en premier lieu les petites entreprises œuvrant dans le secteur du bâtiment parce que l'on sait que lorsqu'on fait un chantier de construction, on a 12, 13, 14 voire 15 corps d'états qui peuvent être concernés. Donc, bien conserver pour la bonne clarté de nos débats à venir à la fois l'esprit et la lettre et en donnant acte que les choses se feront dans la plus grande transparence, que ce groupe de travail en est le garant et il est pluraliste dans sa

composition. Il est animé de notre part de la volonté de faire en sorte que ces inscriptions budgétaires correspondent le plus possible à la réalisation budgétaire.

Quand j'entends dire qu'on serait dans l'impatience et dans l'attente, les délais, dans lesquels nous avons diligenté ce dispositif, ont été extrêmement rapides et en prenant en compte le fait que nous étions en plein dans une période électorale, mais cela fait partie des échéances démocratiques. Il y a déjà eu, je crois, plus de 350 dossiers qui ont été examinés, instruits sur le plan technique et tout ceci à moyen humain constant donc je crois, que là aussi, la mobilisation des services est tout à fait remarquable, ces délais sont des délais tout à fait acceptables. L'ensemble des maîtres d'ouvrages qui se sont manifestés auront eux aussi des obligations d'efficacité et de réactivité dans la production des conduites des procédures de consultation et d'ordre de service. Parce qu'on sait que parfois, il y a des effets d'affichage sur des mobilisations ou des sollicitations et ensuite il faut aussi tenir les délais du côté de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite des procédures d'appel d'offres avec tout le respect des règles qui vont avec.

On devra donc bien combiner l'ensemble de ces choses, mais je trouverais qu'il serait assez malvenu d'entendre dire qu'il y a un mécontentement général alors qu'on met quand même sur la table 30 M€ tout à fait inespérés et exceptionnels en moins de deux exercices budgétaires et dans un contexte où je peux vous dire que les difficultés pour le Département, nos propres difficultés, on ne les sous-traite pas aux communes ou Communautés de communes. On fait face à l'ensemble de nos coûts d'obligations, notamment dans le domaine de l'action sociale et là aussi on verra que tous les indicateurs malheureusement restent des indicateurs qui pèsent fortement sur l'évolution de nos charges.

Il s'agissait d'une communication, elle a été complète et précise, et dans ce souci de cadencement, vous avez bien noté que dès lundi – et c'est difficile de faire plus court – la commission sera à pied d'œuvre pour voir comment encore améliorer l'efficacité de ce dispositif. Cela n'appelle pas de vote, c'était une communication.

M. CHENUT, Président : Il nous reste à procéder à l'examen des différents vœux, je demanderai donc aux présidents des commissions concernées de nous dire quelles ont été les conclusions de la commission. On se prononce sur l'avis de la commission, c'est bien ça le dispositif ?

La commission n°1 avait un vœu relatif à l'amélioration de la ligne TER Rennes-Châteaubriant.

VŒU RELATIF A L'AMELIORATION DE LA LIGNE TER RENNES-CHATEAUBRIANT

M. MARQUET : Nous avons décidé de renvoyer ce sujet à la commission, au groupe de travail transport. Nous ne nous prononçons donc pas sur le vœu, en mentionnant quand même qu'il ne s'agit pas d'introduire des dépenses nouvelles en particulier en prenant en charge les transports ferroviaires, qui ne sont pas de notre compétence.

M. CHENUT, Président : Sachant effectivement que nous avons des sollicitations fortes d'autres partenaires notamment dans le cadre des contrats de plan État Région à venir, mais que le ferroviaire ne pourra pas être un axe d'engagement fort du Département. On nous appelle à nous recentrer sur un certain nombre de nos compétences et là, ce seront d'autres interlocuteurs qui seront en première ligne.

La commission n° 2 avait un vœu relatif à la proposition relative à la généralisation du dispositif Classe en entreprise. M. PICHOT.

PROPOSITION RELATIVE A LA GENERALISATION DU DISPOSITIF CLASSE EN ENTREPRISE

M. PICHOT : M. le Président, la commission a noté sans objet cette proposition dès lors où nous avons effectivement mis dans notre projet la généralisation progressive de ce dispositif. Notez aussi que ce n'est pas à l'initiative du rectorat et de l'union des entreprises d'Ille-et-Vilaine, mais bien du Département en lien avec le rectorat et l'union des entreprises Ille-et-Vilaine donc on renvoie au groupe de pilotage Génération Brétilien pour la politique jeunesse ainsi qu'à la commission Égalité des chances pour continuer les travaux sur la thématique de l'orientation des jeunes et notamment du lien avec le monde de l'entreprise.

M. CHENUT, Président : La commission dans sa sagesse, je pense que c'est important, a su rendre à César ce qui lui appartenait et qu'effectivement, l'Institution départementale n'est pas pour rien dans la mise en place de ce dispositif. Vous aviez également un vœu relatif à l'apprentissage des langues au collège.

Je donne la parole à M. PICHOT sur le vœu relatif à l'apprentissage des langues au collège.

VŒU RELATIF A L'APPRENTISSAGE DES LANGUES AU COLLEGE

M. PICHOT : Sur ce vœu, nous sommes restés sur la forme, surtout même si nous avons eu un peu de débats de fond, mais c'est surtout la forme qui a prédominé la décision de la commission. Nous avons donc jugé ce vœu irrecevable dès lors où nous faisons référence à l'article 64 du règlement intérieur, et dès lors où ce vœu n'a pas de lien direct avec les compétences du Département, cela relève de l'éducation nationale. Nous avons donc procédé à un vote malgré tout qui a donné : 1 abstention, 6 pour la recevabilité de ce vœu et 10 contre. Nous rejetons donc le vœu.

M. CHENUT, Président : Sur cette conclusion, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. BENOIT. Mme LE CALLENNEC.

M. BENOIT : Simplement, je m'étonne qu'on formule ou présente ce vœu comme irrecevable. Les collèges sont en plein dans les compétences du Conseil départemental, même si les programmes sont du ressort de l'Éducation Nationale, mais

ce qui se passe à l'intérieur des collèges émeut tout le monde, depuis le Département d'Ille-et-Vilaine jusqu'à l'ancien Premier ministre Jean-Marc AYRAULT, donc j'aimerais que l'Assemblée départementale puisse adopter ce vœu. Je n'en suis pas l'auteur, mais je le soutiens fortement parce que je trouve que la personne qui est à l'initiative de ce vœu a eu là une excellente idée, c'est important. Je pense que c'est un sujet important que l'on ne peut pas minorer et balayer comme cela d'un revers de main comme si c'était inopportun et irrecevable. C'est au contraire opportun et recevable.

M. CHENUT, Président : C'est votre thèse, nous allons écouter celle de Mme LE CALLENNEC et nous répondrons ensuite. Mme BIARD.

Mme BIARD : Je voulais simplement dire que, tout en me référant au règlement intérieur si je regarde le chapitre 4 du règlement intérieur, je vois à l'intérieur de la deuxième commission « égalité des chances » non seulement les collèges, mais aussi l'éducation donc je pense que l'enseignement de la langue allemand fait partie de l'éducation. Là-dessus, je ne comprends donc pas le raisonnement qui consiste à dire que ce n'est pas de la compétence du Conseil départemental. C'est la première remarque, la deuxième, nous avons eu cette discussion en commission, nous sommes en tant que Conseillers départementaux amenés au sein des conseils d'administration à se prononcer sur toutes sortes de choses, nous avons des interlocuteurs au sein de ces conseils d'administration qui nous ont interpellés, que ce soit les enseignants, les responsables ou les parents d'élèves, et vis-à-vis de ces gens alors que la compétence collège et éducation figure dans le règlement intérieur, dire que le vœu est irrecevable pour incompétence sur ce sujet du Conseil départemental, c'est absolument impossible à faire comprendre. C'est juste la remarque que je voulais faire.

M. CHENUT, Président : Certains y parviendront mieux que d'autres.

Mme LE CALLENNEC : En complément, c'est vrai qu'on a estimé que lorsqu'on siège dans des conseils d'administration, on est amenés à s'exprimer, pas seulement sur les questions de bâtiment, mais aussi sur les questions de vie courante dans les collèges. J'observe que le Département d'Ille-et-Vilaine a une politique en faveur, par exemple, de la culture qui est une compétence facultative, il n'est pas obligé de doter les collèges de ces enveloppes culture. On verse également des aides pour les voyages scolaires, il y a une vraie inquiétude en particulier des familles, des enseignants, pas seulement sur l'allemand, mais les professeurs de français sont très inquiets de la conséquence de cette réforme des collèges sur l'enseignement du latin et du grec.

Il faut savoir que toutes tendances politiques confondues, la ministre de l'Éducation est interpellée sur cette question de la réforme et de ses conséquences et on aurait trouvé intéressant que notre institution, qui sera amenée d'une manière ou d'une autre à aborder ce sujet dans les conseils d'administration des collèges où l'on siège, émette ce vœu et encore une fois, n'y voyez pas malice puisque vous nous proposiez en commission que ce soit le groupe politique de l'Union de la Droite et du Centre qui, si elle le souhaitait, saisisse le ministre de l'Éducation nationale, en l'occurrence la ministre de l'Éducation nationale sur ce sujet. On avait trouvé que cela avait plus de poids de le faire tous ensemble et je rappelais que nous avons fait la même démarche à l'Assemblée nationale avec des députés encore une fois toutes tendances politiques confondues. L'apprentissage de la langue allemande n'est pas de droite, ni de gauche, il est vraiment d'intérêt général. On aurait donc trouvé que cela aurait eu un poids supérieur.

M. CHENUT, Président : Nous avons entendu ces différents plaidoyers. M. le rapporteur.

M. PICHOT : Oui, merci, M. le Président. Effectivement, vous êtes allés plus sur le fond, comme nous avons eu ce débat en commission. Nous n'avons pas dit que le vœu ne méritait pas d'en discuter, mais ce n'était pas le sujet dès lors qu'on avait noté que le débat avait lieu à l'Assemblée nationale, comme le rappelait Mme LE CALLENNEC. Pour rentrer sur cette partie, le vœu fait part des classes bilangues et des sections européennes qui disparaîtraient, selon ce que vous dites, mais vous ne notez pas du tout l'avancée que propose la réforme : elle propose 54 heures d'enseignement en plus de langues vivantes sur la durée du collège, ce qui permet effectivement la LV2 dès la cinquième au lieu de la quatrième donc je crois que là on a un vœu qui, au-delà de ce qu'on a noté comme irrecevable, n'est pas complet. C'est pour cette raison que nous ne sommes pas allés plus loin dans l'échange que nous avons eu. Pour autant, vous l'avez dit Mme BIARD, l'éducation fait partie des sujets du Département donc nous avons aussi signifié que les choses pouvaient être discutées au sein de la commission et que ce sujet pourrait tout à fait être un élément de discussion au sein de la commission. Pour terminer, le débat a lieu à l'Assemblée nationale, il ne nous apparaissait pas opportun que le Département ait une position institutionnelle qui aille sur cette critique de la disparition des classes bilangues et section européenne tout en notant l'avancée que je viens d'évoquer au niveau de la réforme. Je crois donc qu'il y a quelque chose qui n'est pas forcément tenable, ce qui a conduit, et j'en suis clair là-dessus, à l'irrecevabilité du vœu.

M. CHENUT, Président : Le fait que nous siégeons aux conseils d'administration des collèges n'empêche pas les uns et les autres d'émettre tel ou tel point de vue à titre personnel, mais de là à conclure que cela justifie une prise de position de l'Assemblée départementale, c'est un pas quand même qui mérite d'être regardé à deux fois avant d'être franchi. Par ailleurs, le fait que nous soyons dans les collèges, c'est bien au titre de l'accompagnement des moyens généraux de ces institutions, des politiques facultatives que l'on porte en propre et là, à tout le moins, quand on décide de tel ou tel type d'actions, qu'on soit en capacité de se prononcer dessus, mais le fondement, le cœur de ce dossier, le contenu pédagogique, l'enseignement est bien une compétence de l'État. On nous rappelle si souvent qu'il faut sortir de la confusion des genres, que les gens ne comprennent plus qui fait quoi. Dans ce domaine-là on est bien dans une politique de l'éducation nationale et chacun en tant que citoyen peut avoir tel ou tel point de vue, nos parlementaires sont impliqués dans ces débats et le seront encore durablement, mais sans que cela ne conduise à une prise de position surtout à ce stade et sous ses formes singulièrement déséquilibrées et partielles. Quand on a annoncé le recentrage des vœux sur le cœur des compétences départementales, le contenu de l'enseignement n'est pas une compétence départementale, je tiens à le dire très clairement. Oui, Mme BIARD.

Mme BIARD : Petite question, qu'entendez-vous alors dans le règlement intérieur quand vous parlez d'éducation ?

M. CHENUT, Président : C'est l'ensemble des politiques éducatives que l'on porte en propre par des moyens qu'on alloue pour des sorties pédagogiques, nos politiques jeunesse relèvent de politiques éducatives, il y en a d'autres qui sont des actions volontaristes et facultatives du Département dans le domaine de l'éducation, mais pas au sens éducation nationale programme.

OMme BIARD : Excusez-nous, mais ce n'est pas écrit comme cela dans le règlement intérieur. Vous avez là une application restrictive de ce qui est écrit.

M. CHENUT, Président : C'est votre point de vue, ce n'est pas le nôtre. Je propose que l'on vote sur la recevabilité ou non. La commission a majoritairement conclu à la non-recevabilité. Qui partage les conclusions de la commission ? Qui s'oppose aux conclusions de la commission ? Il y a des votes qui ont évolué depuis la commission. Il y a probablement eu un travail de conviction, j'imagine.

Mme LE CALLENNEC : À la commission, il y avait eu une abstention. Sur le vœu, on n'avait pas voté sur l'irrecevabilité du vœu, on avait voté sur le vœu et on a voté pour ou contre le vœu et il y a eu de la part effectivement de nos collègues, on devait être six... J'ai les scores. Six de la minorité qui ont voté pour le vœu, 10 de la majorité qui ont voté contre et il y avait une abstention.

M. CHENUT, Président : C'était la feuille de match de la commission, mais maintenant on est en Assemblée et l'Assemblée vient de conclure à la non-recevabilité à la majorité de ce vœu. Le vœu sur le soutien aux emplois de proximité faisait l'objet d'un examen conjoint entre les commissions 1 et 3.

VŒU RELATIF AU SOUTIEN AUX EMPLOIS DE PROXIMITE

Mme COURTEILLE : En accord avec le président de la commission 1, je vais d'abord prendre la parole. Il s'agissait d'un vœu dont l'examen avait été confié à la commission 1 et à la commission 3 puisqu'il y avait une dimension économique en termes d'emplois de proximité et une dimension services à la personne pour le type d'emploi concerné. C'est un vœu qui a fait pas mal débat. Il y a eu un questionnement sur les constats, c'est vrai qu'on était à notre premier examen de vœux, donc il fallait partir de constats qui étaient dressés dans ce vœu sans qu'on en ait forcément la source. On a donc travaillé un peu sur la nuance du propos à apporter sur les constats qui amènent à formuler ce vœu, et puis sur la notion d'emploi à domicile qui finalement concerne assez peu la problématique PAPH (Personnes Agées Personnes Handicapés) puisqu'on est plutôt sur de l'emploi à domicile pour les personnes.

Cela dit, nous avons quand même considéré que l'intérêt du maintien de l'emploi à domicile, du service d'emploi à domicile pour prévenir des situations de dépendance qui ensuite relèvent de la compétence de la commission 3. Partant de ce débat, la commission à l'unanimité quand même – je dis quand même parce qu'il y a eu débat – propose de retenir le vœu avec quelques nuances.

Sur la deuxième phrase : « *Force est de constater que celui-ci – c'est-à-dire l'emploi à domicile – chute depuis quelques années* », on propose de ne pas maintenir la fin de cette phrase qui consiste à dire : « *et que le travail dissimulé repart à la hausse* » parce qu'on ne s'appuie pas sur des éléments fiables pour tirer une conclusion qui nous est apparue assez importante pour la formuler ainsi.

Ensuite, on souhaite aussi nuancer l'impact sur la diminution du nombre d'emplois à domicile qui relèvent d'une modification des avantages fiscaux certes, mais on propose d'ajouter « *conséquences entre autres* » parce que cela relève aussi d'autres éléments, notamment la question d'un contexte économique plus difficile depuis fin 2012 qui peut aussi expliquer la diminution de l'emploi à domicile, du recours à l'emploi à domicile.

Et puis, on a beaucoup insisté sur la question des avantages fiscaux puisqu'il ne

s'agit pas là de privilégier des ménages au pouvoir d'achat important, on souhaite donc appuyer sur la nécessité d'être vigilant quant au dispositif d'avantages fiscaux impactant le recours à l'emploi à domicile.

On vous propose donc la conclusion suivante avec l'ajout en préambule : « *Tout en affirmant la nécessité d'une clarification des avantages fiscaux en matière d'emploi à domicile, et consciente de l'importance du secteur de l'emploi à domicile notamment dans sa dimension sociale, économie de proximité non délocalisable créatrice de liens sociaux, l'Assemblée départementale attire l'attention du Gouvernement – et non pas « alerte » – sur la nécessité de réadapter la réglementation aux besoins présents et futurs.* »

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce que la commission 1 est en phase ?

M. MARQUET : Oui, globalement. Notre seule modification portait sur le dernier paragraphe qui reprenait la formulation qui vient d'être évoquée, c'est-à-dire « *tout en réaffirmant la nécessité d'une clarification des avantages fiscaux en matière d'emploi à domicile* » et qui rajoutait effectivement « *notamment dans sa dimension sociale concernant l'emploi à domicile* » et qui enlevait la formule « *alerte* » par « *attire l'attention* » donc la modification de la commission 1 portait uniquement sur ce paragraphe, nous n'avons pas touché au reste.

M. CHENUT, Président : D'accord, je propose donc de prendre comme socle les propositions de la commission 3 qui semble avoir abouti à un consensus au sein de cette commission et donc de soumettre en l'état, tel qu'il a été modifié, ce vœu. Y a-t-il des personnes qui s'opposeraient aux conclusions de la commission ?

Mme LE GAGNE : Si vous me permettez M. le Président, j'ai juste une intervention pour ceux qui le souhaiteraient, nous avons la source des chiffres que nous avons présentés lors de la commission n° 3 et en particulier, ils viennent de l'agence centrale des organismes de la Sécurité sociale et d'un article qui a été publié le 21 avril 2015 donc je tiens à disposition le document pour ceux qui le souhaitent.

M. CHENUT, Président : Merci de le mettre à la disposition des groupes Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Pour éclairer nos nouveaux collègues sur le devenir de ces vœux, lorsqu'ils sont votés, puisque là on attire l'attention du Gouvernement, donc nous expliquer quelle va être la démarche.

M. CHENUT, Président : Elle donne lieu à une transmission aux ministres compétents et en général, on en adresse copie au Préfet, j'imagine. « Aux » peut être au pluriel, quand je dis « aux ministres ». M. PAUTREL.

M. PAUTREL : Par rapport à la question de Mme LE CALLENNEC, je me souviens avoir réussi à faire passer quelques vœux fin 2014 et je n'ai eu aucun retour. Comme ces vœux avaient été validés, pour moi ils étaient importants, j'aurais bien aimé connaître la suite que les ministères avaient pu leur donner.

M. CHENUT, Président : Quand vous dites faire passer, c'était faire passer chez nous ? Pas encore faire passer au ministère.

M. PAUTREL : Ici au sein de l'Assemblée, M. le Président.

M. CHENUT, Président : C'était la première étape. M. ANDRE.

M. ANDRÉ : Je m'inscris dans cette discussion et je ne prendrai que quelques minutes pour faire remarquer à tous les collègues que le groupe Socialiste s'est bien

gardé de déposer des vœux. Je tiens à indiquer que nous poursuivrons dans cette voie. Il n'interdit pas que nous déposions un jour sur des sujets qui relèvent vraiment de la compétence du Département une expression visant à exprimer le point de vue de la collectivité, mais je souhaite que cette pratique soit réduite à sa plus simple expression. Pourquoi ? D'ailleurs la petite séquence que nous vivons me confirme dans ce choix. Je pense que nous nous discréditons et nous discréditons l'Institution dans laquelle nous siégeons en passant plus de temps à discuter de ces sujets hors compétence départementale à titre principal plus de temps que ce que nous avons à consacrer à discuter d'AIM, du plan de relance ou de je ne sais quelles délibérations qui, elles, sont au cœur de nos compétences.

Je pense que nous ne sommes pas là pour bavarder, nous sommes là pour délibérer. Encore une fois, nous ne servons pas l'Institution en faisant en sorte que cette partie des vœux ait une part si conséquente. Je faisais partie de la commission chargée de toiler le règlement intérieur avec Isabelle LE CALLENEC et Christophe MARTINS, j'avais formulé le vœu que l'on inscrive dans le règlement intérieur cette notion de vœux strictement liés à l'exercice des compétences du Département. Je constate, pour le regretter, qu'il y a encore des marges de progrès à faire, je m'y emploierai personnellement.

M. CHENUT, Président : Merci. Mes chers collègues, sans prolonger à l'excès. M. BOURGEOUX, Mme LE CALLENEC, après on clôt.

M. BOURGEOUX : Sans polémique et sans prolonger, mais il y a quelques années maintenant que je suis là maintenant. Je suis ravi de vous entendre, M. ANDRÉ, sur ce que vous venez de dire parce que quand je vois ce qu'on a pu manger comme vœux, cela m'avait, je l'avoue, vraiment surpris, jusqu'à une vingtaine de vœux et toute une après-midi parfois, et ce n'était pas déposé par nous, donc je me dis que c'est dommage qu'on n'ait pas commencé plus vite parce qu'on aurait aussi gagné du temps. Il n'est jamais trop tard et je serais comme vous, je pense qu'avec mes collègues on réduira, mais si vous venez nous dire aujourd'hui que cela ne sert à rien, je me dis que depuis sept ans, on a perdu du temps.

M. CHENUT, Président : On peut se dire : le changement, c'est maintenant. Mme LE CALLENEC.

Mme LE CALLENEC : Merci M. le Président. En effet, nous avons toilé le règlement intérieur, en effet on s'est posé la question des vœux et des propositions. En effet, nous avons accepté avec plaisir que l'on se recentre sur les compétences du Département. Les vœux et propositions déposés aujourd'hui, nous estimions qu'ils étaient directement en rapport avec le Département. On vous a expliqué à la séance d'installation de l'Assemblée que nous serions une opposition constructive et que nous ferions des propositions, c'est peut-être le lieu de le faire. S'il y a d'autres lieux pour le faire, notamment en commission, mais c'est pour nous la façon de présenter en session le moyen de vous dire : là-dessus, on attire votre attention et on aimerait qu'il y ait un travail de fait, on aimerait attirer votre attention, celle des pouvoirs publics ou celle du Gouvernement sur des sujets qui nous concernent directement. On s'en est tenu à ce que vous nous avez demandé, c'est-à-dire la sobriété des vœux parce que comme le rappelait très justement Jean-Luc BOURGEOUX, cela n'a pas été le cas pendant une longue période.

Je rappelle que lorsque votre majorité n'était pas de la même sensibilité politique que celle qui siégeait au niveau national, en effet, pour reprendre l'expression de mon collègue, nous en avons « mangé », ils n'avaient aucun rapport de près ou de loin avec

les compétences du Département, nous en avons souffert, mais nous n'avons rien dit. En effet, nous serons sobres, ce qui d'ailleurs a été le cas dans deux des trois vœux que l'on vient déjà d'examiner. C'est l'esprit dans lequel on s'inscrit.

M. CHENUT, Président : Sans doute faudra-t-il qu'il y ait un échange entre les responsables de groupes, mais peut-être qu'une façon de réguler serait qu'avant le dépôt devant une session, il y ait un questionnement adressé avec un engagement à l'ordre du jour d'une des commissions pour examen et ensuite, on verra si cela doit rester au stade d'une commission. À défaut de réponse, à ce moment-là, mais il y aura réponse, il y aura inscription. Aujourd'hui, c'était un cas un peu particulier parce que l'on est sur une session sur une seule journée. Il n'y a pas le temps habituel parce que les vœux en général ne sont examinés que le lendemain donc, aujourd'hui, on était un peu dans une compacité qui ne permettait pas le processus habituel. Je pense que sans doute la bonne méthode, c'est peut-être plutôt la saisine en amont, l'inscription à l'ordre du jour d'une de nos commissions, et ensuite, cela donnera le cas échéant ou non maintien du dépôt d'un vœu ou simplement poursuite du travail au sein de la commission. Ce n'est qu'une hypothèse, je ne ferme pas le dispositif, mais j'ouvre en tout cas cette perspective, j'en appelle donc à une nouvelle rencontre entre les responsables de groupes pour voir comment essayer de réguler cela dans les meilleures conditions et sans nuire à la capacité d'expression des uns et des autres.

Nous allons donc pouvoir peut-être voter ce vœu, si vous voulez bien qu'on passe à cet exercice. J'ai noté qu'il avait fait l'objet d'un avis favorable et unanime des commissions qui l'ont examiné. Y a-t-il des personnes qui s'opposeraient aux conclusions des commissions ? Qui s'abstiendrait ou qui voterait contre ? Il n'y en pas. Il sera donc transmis tel qu'il a été pour partie réécrit.

VŒU POUR L'OCTROI DE MOYENS SUFFISANTS POUR UNE JUSTICE DE PROXIMITE

M. CHENUT, Président : Le vœu suivant, sur la justice de proximité, là aussi je l'ai dit ce matin. Qui serait contre le fait de donner des moyens suffisants ? On ne peut pas être contre le fait de donner des moyens suffisants, mais une fois qu'on a dit cela...
M. MARTINS, vos conclusions.

M. MARTINS : Une fois qu'on a dit cela, on dit qu'il est recevable M. le Président. C'est ce que nous avons considéré, il n'était pas en lien direct avec les compétences du Département d'où la difficulté. On l'entend bien, il faut que le process se mette en place pour l'examen de la recevabilité ou pas, nous ne nous sommes pas interrogés sur le fond du vœu, tout en partageant, en effet, le fait que si on peut donner des moyens suffisants à tous les ministères, à tous les fonctionnaires et à tous nos citoyens, il n'y a pas de souci.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Simplement, régulièrement dans cette assemblée, nous parlons des services, des services publics, notamment de proximité et nous nous sommes largement battus dans cette Assemblée au moment de la réforme de la carte judiciaire, toutes tendances politiques confondues, pour que cette justice de proximité soit conservée. C'est le premier point.

Nous avons été un certain nombre d'élus du Département d'Ille-et-Vilaine à avoir été alertés par des magistrats et notamment par le premier bâtonnier. Celui-ci nous

explique la gravité de la situation dans les tribunaux d'instance dits de proximité. J'ai pris la peine d'échanger avec lui, il m'explique par exemple, en ce qui concerne le cas du tribunal d'instance de Fougères, que nous sommes tout proches de la fermeture. Je reprends son propos, nous nous sommes battus pour le rétablissement du tribunal d'instance. La municipalité de Fougères a investi 500 000 € pour rénover l'hôtel de la Belinaye qui héberge le tribunal d'instance. Actuellement, il y a dans nos tribunaux d'instance de proximité des personnels de greffe qui sont en nombre insuffisant. Les magistrats ont été alertés, ils alertent eux-mêmes leur hiérarchie, je reviens au tribunal d'instance de Fougères, celui que je connais le mieux, la présidente du tribunal a reçu son affectation. Elle n'est plus aujourd'hui en mesure de traiter de nouveaux dossiers. C'est dans l'exposé des motifs, un dossier traité à Fougères est reporté, il est déposé en mars, l'examen est reporté à novembre, alors que le dossier est en état d'être plaidé. Ceci par manque de personnel. Il y a donc là un grave problème d'affectation de moyens et lorsque j'ai pu échanger avec le premier bâtonnier, il m'a dit que ceci concerne Rennes, Fougères, Redon et Saint-Malo.

Tout naturellement, il m'a donc paru légitime qu'ici, ce vœu n'est pas polémique, mais le fait qu'une Assemblée départementale puisse adresser à la Chancellerie ce genre de message en disant : nous nous faisons les messagers de la justice de proximité en Ille-et-Vilaine. Le jour où on va vous dire que les statistiques de nos tribunaux d'instance de proximité, il y a moins d'activité parce que c'est comme cela que cela va se terminer, on nous dira : vous comprenez, l'activité a diminué, il y a nécessité de réformer, l'optimisation des moyens, et ainsi de suite .et, on ferme Fougères, Redon, etc. Que fera-t-on ? Je vais vous dire ce qui se passera, M. le Président, monsieur le rapporteur expliquera qu'il faut se battre pour le maintien de la justice de proximité et on ne se posera pas la question de savoir si c'est de la compétence du Département ou si ce n'est pas de sa compétence. J'entends donc très bien ce qui a été dit par M. ANDRÉ, à l'instant, et je le partage sur les vœux. En effet, il faut éviter toute dérive, mais lorsque les vœux sont déposés à bon escient, je suis convaincu comme cela a été tout à l'heure le cas dans la commission des affaires sociales.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à Mme COURTEILLE sur la manière dont elle a conduit les débats pour que le vœu présenté par le groupe de l'Union de la Droite et du Centre fasse consensus au sein de la commission et que finalement, il se trouve approuvé, ce qui est très bien. Cela permet à notre Assemblée départementale, loin des polémiques et des querelles, de porter des messages.

Autant je partage ce qu'a dit François ANDRÉ sur la dérive et sur le fait que certains vœux pouvaient être utilisés pour d'autres fins que ce qu'ils sont réellement destinés, là je crois qu'il y a réellement, si on prend le temps de lire le vœu, un sujet qui concerne les juridictions de proximité et lorsqu'on dit en conclusion que « *l'Assemblée départementale demande au Gouvernement que les moyens nécessaires soient affectés immédiatement aux juridictions afin que les dysfonctionnements graves qui sont constatés prennent fin* », je pense qu'il y a là un vrai sujet. Je rappelle que dans ces juridictions, de quoi traitons-nous comme sujet ? Nous parlons des litiges de la vie courante de nos concitoyens. Ceci concerne le bail, les paiements de loyers, les crédits à la consommation donc c'est vraiment la vie du quotidien qui concerne nos citoyens et on est là dans une démarche de proximité. Comment expliquer à quelqu'un qui est du ressort du tribunal d'instance de l'arrondissement de Fougères Vitry que son dossier déposé en mars, son avocat dit : *je suis prêt à plaider, mais on n'a pas eu de chance, il n'y a eu personne pour juger, pour examiner votre dossier qui est reporté au mois de*

novembre. Aujourd'hui, je veux bien qu'on dise que ce n'est pas de notre compétence, mais très vite, cela va nous revenir en boomerang parce que nous avons été alertés, nous avons été un certain nombre d'élus à avoir été alertés et je considère, M. le Président, avoir partagé ici au Conseil départemental cette information. Je pense qu'il est de notre responsabilité, sans bruit, de transmettre ce message aux ministres compétents et comme vous l'avez dit tout à l'heure M. le Président. Je demande, M. le rapporteur, si c'est possible de se raviser et je demande un vote favorable. Merci.

M. CHENUT, Président : On se heurte vraiment aux principes qu'on a essayé de poser. Qui porte les compétences ? Qui gère les moyens ? Qui met les crédits ? Qui finance les postes en question ? Ce n'est pas l'Assemblée départementale. Par contre, nos parlementaires sont en première ligne effectivement et en première responsabilité, mais ès qualités de parlementaires pour défendre les budgets qui vont avec. Quand je dis toujours défendre les dépenses qui vont avec, c'est aussi trouver les recettes qui permettent de financer les dépenses que l'on demande, mais je ne dis pas que la description de la situation que vous faites correspond à une réalité, et personne ne conteste cet état de fait. Le raisonnement que vous venez de développer, on peut le tenir sur la totalité quasiment de la sphère de l'intervention publique de l'État, on pourrait également mettre la Région dans la discussion, et considérer que telle communauté devrait faire plus aussi, or on évite de s'autoriser ce genre d'approche pour rester dans le champ des choses sur lesquelles on est en position décisionnelle. M. BENOIT, vraiment pour conclure.

M. BENOIT : Je vous remercie, M. le Président. A ce petit jeu-là, et ce n'est pas un jeu, si on continue dans cette démarche, finalement si l'Assemblée départementale n'a plus droit d'interpellation et d'examiner des sujets qui concernent le quotidien de nos concitoyens parce que ce n'est pas du champ de nos compétences, je vois bien la trajectoire que le Gouvernement est en train de donner aux départements par ces indécisions parce que finalement, il ne sait pas ce qu'il veut en faire des départements, mais je vois bien la trajectoire qui est prise et où cela peut nous conduire au bout de quatre ou cinq ans. Si on explique qu'on est compétent en rien, que dans le domaine des affaires sociales, que pour le transport scolaire et un peu d'aménagement du territoire, et l'action sociale bien sûr...

M. CHENUT, Président : L'ensemble de nos politiques sociales ou d'aménagement du territoire, on est au cœur de la proximité et je redis quand même que ce panel, même si cela semble dans votre bouche peu de choses, représente quand même un budget d'un milliard d'euros d'intervention directe et là où on est effectivement en pleine responsabilité. Peut-être, M. MARTINS, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter en conclusion.

M. MARTINS : Je partage le fond du questionnement de M. BENOÏT. Cela dit, les vœux, c'est souvent dans cette essence de « ce n'est pas dans nos compétences » et c'est pour cela qu'on faisait des vœux et c'est pour cela qu'on y passe du temps. Aujourd'hui, on aurait pu déposer un vœu, je connais mes collègues radicaux de gauche, sur le sursis de la condamnation à mort du type en Indonésie. Ce n'est pas pareil, c'est aussi important, un type qui est condamné à mort. On aurait pu faire un vœu. On aurait pu faire un vœu et on aurait dit : cela se raccroche à la solidarité internationale. On pourrait faire des vœux sur tout donc sur le fond. On ne se prononce pas, et on ne va pas mettre en lien direct à bon escient avec les compétences du Département, cela ne se calcule pas. Ou on abandonne l'idée que ce soit en lien direct et on continue à déposer des vœux sur tout et il y avait matière sur les libertés en ce moment à déposer des vœux pour ce qui nous concerne. Ou on est sobre et on reste

en lien direct avec nos compétences. Là, le bouclier rural, etc. on tire la pelote, mais je comprends la problématique, mais on va pouvoir l'avoir sur tous les domaines. Si certains considèrent que la liberté d'un homme et sa peine de mort, c'est moins important que la justice du Département, je ne rentrerai pas dans ce débat non plus. C'est moins direct ? Je n'en sais rien, dites cela au Conseil départemental de la Moselle, je ne sais pas.

M. CHENUT, Président : Pour cette fois, je propose qu'on s'en tienne aux conclusions de la commission. Par contre, je pense qu'il y aura nécessairement besoin de mettre en place avec les responsables de groupes une sorte de définition d'une jurisprudence en la matière pour préciser la notion d'acceptabilité ou non et jusqu'où on met le curseur. Je suis ouvert, on n'a pas une réponse, on voit bien la complexité des choses et que tout est un peu dans tout justement, mais d'un autre côté, on nous demande aussi – je crois qu'on l'a tous entendu et beaucoup s'en sont faits les vecteurs – de la lisibilité, de la clarté, qui fait quoi ? Je crois que vous-même avez été porteur de ce discours de l'absence, le discours sur le millefeuille. Si on veut concrètement essayer de sortir de cela de façon pragmatique, et je le redis bien je n'ai pas une vision figée de ce que cela peut être, mais je veux quand même qu'il y ait un travail des responsables des groupes ou de deux ou trois personnes par groupe pour se mettre autour d'une table pour essayer de définir une ligne de conduite, qui ferait que d'ailleurs la recevabilité serait examinée par ce groupe ad hoc de façon pluraliste pour les sessions à venir.

Je propose donc d'en rester là sur cet exemple, mais j'ouvre la perspective de mettre en œuvre une instance de régulation pour qu'on essaye de se mettre d'accord avec des règles de majorité qualifiée pour dire que ce n'est pas simplement un rapport majorité/minorité qui permettrait de statuer. Je propose donc de s'en tenir aux conclusions, à savoir la non-recevabilité, mais tout en précisant bien que cela ne veut pas dire que le problème exposé n'a pas une réalité territoriale, mais c'est le cas d'une multitude de dossiers.

Sur ses conclusions, qui s'y oppose ? M. BENOÎT rappelle de la voix ses troupes. Qui partage les conclusions de la commission ? La majorité.

M. CHENUT, Président : nous poursuivons : le vœu suivant, la taxe d'aménagement.

VŒU RELATIF A LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. MARTINS : Ce vœu a été jugé recevable puisqu'on touche une partie de la taxe d'aménagement donc M. MELLET, qui s'en est fait le porteur et défenseur, il n'y a pas de souci sur sa recevabilité. Ce qu'on a demandé, c'est de surseoir à l'examen de ce vœu et d'avoir une position de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine qui est aussi au moins autant concernée, sinon plus, sur les problématiques d'urbanisme et de fiscalité liées aux autorisations d'urbanisme, permis de construire et autres. C'est cette proposition que l'on veut faire à l'Assemblée.

M. CHENUT, Président : Nous revenons donc au fil des choses, sur ce vœu. M. MORAZIN.

M. MORAZIN : Étant membre de l'Association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, je demande à ce qu'on ait aussi l'avis de l'Association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine. Merci.

M. CHENUT, Président : Son président n'a pas formulé de vœu, donc je ne sais pas ce qu'il en pense.

M. BENOIT : M. le Président, j'ai délégué ce sujet à l'un des membres de mon bureau.

M. CHENUT, Président : Parmi les plus éminents. On intègre bien sûr cette proposition. Sur ces bases, qui s'oppose aux conclusions de la commission ? Personne, donc le vœu est adopté.

VŒU RELATIF A LA NOUVELLE SIGNALISATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. CHENUT, Président : Toujours commission 4, nouvelle signalisation du Conseil départemental.

M. MARTINS : M. le Président, il s'agissait d'un vœu déposé par l'Union de la Droite et du Centre demandant à ce que dans le cadre de notre réflexion sur le changement de la signalétique et signalisation du Conseil général en Conseil départemental, soit étudiée la possibilité de faire la promotion du breton, l'étude étant du bilinguisme. Nous avons regardé les choses et considérant que 6 % des Bretons parlent le breton, 9 % le comprennent, mais 5 % balossent aussi en Gallo, M. le Président. 8 % ont de la goule pour le comprendre. À partir de là, nous voulons bien faire l'étude non seulement en breton, mais aussi en gallo. Il s'agit d'une étude de la signalétique et signalisation.

M. CHENUT, Président : Ce sont donc les conclusions de la commission. Y a-t-il des avis contraires des demandes d'intervention ? Mme LE CALLENEC.

Mme LE CALLENEC : Merci. J'étais à peu près certaine d'avoir ce genre de remarque par rapport à cette demande qui est formulée par des associations qui font la promotion du breton. Je me permets d'insister un instant. Je suppose que comme nous, vous avez, pendant la campagne électorale, été sollicités par des associations qui font la promotion du breton, que ce soient des associations culturelles ou des associations ou des écoles, qu'elles soient publiques ou privées ou Diwan en l'occurrence. Elles nous ont fait passer le message qu'elles trouvaient que dans ce département d'Ille-et-Vilaine, on ne parlait pas suffisamment la langue bretonne. Ils nous ont rappelé à raison que l'Ille-et-Vilaine était en Bretagne, que Rennes était la capitale de la Bretagne et qu'on avait parmi les membres fondateurs de l'ex-Office public de langue bretonne qui s'appelle maintenant l'établissement public de coopération culturelle pour la langue bretonne au sein duquel est appelé à siéger un représentant du Conseil départemental. Elles aimeraient à tout le moins qu'il y ait une vraie réflexion sur la présence du breton dans notre département.

À la faveur d'un article lu dans Ouest-France sur le renouvellement de la signalétique du Département, cela fait partie de leur demande que j'imagine, vous avez avec vous, il y a une liste complète de 20 propositions pour faire la promotion de la langue bretonne dans notre département. Quand je les avais reçus, je leur avais dit que tout ne relevait pas des compétences du Département, qu'en revanche il serait tout à fait intéressant, qu'on soit dans la minorité ou dans la majorité, qu'on se pose la question et qu'on ait un vrai débat sur la présence de la langue bretonne dans notre département.

Il y a de plus en plus de familles qui inscrivent leurs enfants dans les écoles,

notamment primaires, il y a un vrai sujet sur ce qu'il se passe après au collège. Aujourd'hui dans notre département, il y a un collège public, il va y avoir une ouverture à la rentrée dans un collège privé, mais aujourd'hui, cela sature et on a des demandes sur nos territoires, probablement vous aussi dans vos cantons, d'élargir cette offre de l'apprentissage du breton.

À la faveur de ce qu'on a lu sur la signalétique qui va être changée, on se permettait de poser le débat. Vous estimerez que ce n'est pas directement en lien avec la compétence du Département, la signalétique, oui, mais nous profitons de ce vœu pour nous faire les porte-paroles de ces associations que vous avez sans doute aussi rencontrées, qui se trouvent aujourd'hui quelque peu dans l'incompréhension, que dans le département d'Ille-et-Vilaine on n'ait pas davantage le souci du développement du breton, ne serait-ce que dans les panneaux quand on arrive en Bretagne à tous les endroits d'entrée dans notre département, que ce ne soit pas significatif. C'était donc la raison pour laquelle on s'est permis ce vœu, puisqu'il y avait une petite fenêtre de tir avec le renouvellement de la signalétique. Mme MOTEL.

Mme MOTEL : Michèle MOTEL, canton de Guichen. Je partage votre intérêt pour la langue bretonne. C'est pour cette raison que j'ai demandé à siéger à l'établissement public de coopération culturelle pour la langue bretonne. Comme vous l'indiquez, nous avons un déficit de structure au niveau du collège, sur la commune de Bruz qui jouxte la commune de Guichen, nous avons une école publique qui propose l'enseignement de la langue bretonne dès les classes maternelles puisque l'enjeu de ces discussions sur les langues, c'est l'enseignement précoce des langues, des langues vivantes puisque le breton est encore une langue vivante, même si seulement 6 % des Bretons parlent breton. Il faut savoir aussi que je considère que c'est pleinement en lien avec les compétences du Département, parce que quand on parle des personnes âgées, vous avez aujourd'hui des personnes âgées qui peuvent être atteintes d'Alzheimer et qui dans un dispositif de retour en arrière, de connaissance de leur enfance, retournent dans des vocables liés à leur langue maternelle le breton et on manque par exemple d'aides et de soignants qui pratiquent cette langue. Je pense qu'on aura ces débats ici sur le soutien de la langue bretonne.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC, vous avez fait référence à un certain nombre de sollicitations et j'ai eu les mêmes, mais simplement j'ai pris le risque de ne prendre aucun engagement et on me l'a reproché en disant que Mme LE CALLENNEC allait plus loin que moi. Les choses sont ainsi faites, je n'ai pas pris d'engagement dans ce domaine, donc je le dis vraiment avec la plus grande liberté, cela ne veut pas dire que le débat ne doit pas s'ouvrir et se tenir, mais je souhaite revenir sur l'objet de départ qui était la question de signalétique. J'ai entendu des choses qui pourraient apparaître effrayantes dans tel ou tel département, nous aborderons la question du renouvellement de cette signalétique avec le plus grand pragmatisme, il n'y aura pas de mesures dispendieuses ou d'application générale et immédiate qui généreraient notamment des interventions non financées à ce jour, on prendra le temps et y compris de l'obsolescence. On se rappelle que lorsqu'on a changé le logo du département, la décision remonte déjà à cinq ou six ans et elle n'a pas été à ce jour mise en œuvre partout, parce que dans certains cas, cela aurait généré des coûts déraisonnables donc là, c'est une contrainte qui s'impose non pas en Ille-et-Vilaine, mais à la totalité des départements de France. On prendra donc acte, mais l'état des lieux aura pour premier objet d'identifier là où sont les vraies priorités, un certain nombre de bâtiments totalement emblématiques, le siège, les agences, les CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale), les collègues en font partie, mais je

dirais qu'on se donnera le temps de la programmation budgétaire et ce ne sera pas un sujet d'inscription budgétaire considérable et immédiat, je tiens à le dire. On fera les choses en prenant le temps, on a d'autres priorités dans ce domaine. M. MARTINS.

M. MARTINS : Juste rappeler que si le breton est parlé par 6 % en effet, le Gallo est aussi important chez nous. Et même plus, c'est pour cela que l'étude doit se faire. Le département d'Ille-et-Vilaine a reconnu ces deux langues, comme la Région Bretagne. L'UNESCO a reconnu également ces deux langues. Avec un bémol sur le Gallo, c'est que l'UNESCO considère que c'est une langue en voie de disparition. Il est donc aussi utile et même si les membres n'ont pas pendant la période électorale fait de pression particulière, mais il y a nombre d'associations galloises sur le territoire, et je peux dire que dans le pays de Brocéliande à Monterfil, il y a nombre d'associations qui seront aussi enchantées de voir que l'étude se fait non seulement en breton, mais aussi en Gallo. Le vœu est accepté, la proposition de la commission, c'est de rajouter le Gallo et d'ouvrir avec toutes les limites qu'a données le Président à savoir les limites financières évidemment, et ne pas transformer tout d'un coup dans un département comme le nôtre.

M. CHENUT, Président : J'insiste sur un point, les évolutions seront progressives et étalées dans le temps. J'ai entendu parler d'un département qui envisageait 2 M€ d'inscription immédiate, ce n'est pas comme cela que l'on procédera, je le dis d'emblée.

Sur les conclusions de la commission, en y adjoignant dans cette réflexion le Gallo, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Elles sont donc adoptées.

Je crois que nous sommes arrivés au terme de notre session. Il y avait eu également deux questions écrites, mais elles ne sont parvenues que vers 21 heures hier soir, donc cela nécessite quand même un travail d'investigation par les services. Sous une dizaine de jours, nous devrions être en capacité d'apporter une réponse, mais le délai ne permettait pas un traitement circonstancié de ces questionnements. Merci, bonne fin de journée.

Je lève la séance.